

DEUXIEME PARTIE

LA RENCONTRE

CHAPITRE I

LIMOUSINS-ALSACIENS, UNE COEXISTENCE

Un an durant, les deux populations coexistent dans un rapport numérique qui leur interdit de s'ignorer. Comment les Limousins vivent-ils cette expérience de vie commune qui leur est imposée dans un contexte dramatique ? Sur quoi fondent-ils leur accueil ? Peut-on parler d'une rencontre c'est-à-dire d'une acceptation complète de l'autre nourrie d'une compréhension et d'une émotion sincères ?

Pour tenter de répondre, il convient, en un premier temps, d'analyser l'appréhension limousine de l'épisode alsacien dans les premières semaines du séjour. Les interrogations sont nombreuses. Quelle perception la population accueillante a-t-elle des arrivants et comment décrypte-t-elle la présence alsacienne ? Quel (s) discours public (s) lui est (sont) tenu (s) sur les Alsaciens ? Quelle place les évacués occupent-ils dans la presse limousine ?

Puis nous nous intéresserons à la coexistence entre Limousins et Alsaciens dans sa quotidienneté et dans son évolution de septembre 1939 à septembre 1940.

LES LIMOUSINS FACE AUX ALSACIENS

L'arrivée des évacués surprend une population non informée de l'éventualité du repliement. Or, pendant plusieurs jours, les autorités s'abstiennent de fournir l'origine géographique précise des arrivants. Dans l'appel à la population lancé par le préfet le dimanche 3 septembre, les évacués ne sont pas identifiés :

« *Devant l'imminence de l'arrivée dans le département des réfugiés évacués de nos régions frontières...* »

Le lendemain, 4 septembre, jour de l'arrivée du premier convoi, dans le *Courrier du Centre*, toujours le vague :

« *Voici les hospitalisés de l'Est, des vieillards avec, sur le corsage des femmes ou sur le veston des vieux, des rubans aux couleurs diverses, des religieuses veillent sur eux*¹. »

Même imprécision le 6 septembre 1939, « *des milliers de réfugiés venant de l'Est* ». Il faut attendre le vendredi 7, soit trois jours après l'arrivée des premiers contingents, pour qu'un communiqué de l'autorité militaire livre enfin l'origine géographique précise des arrivants :

« *Un grand nombre de réfugiés venant d'arriver à Limoges proviennent des régions de Wissembourg et de Niederbronn et ne parlent que le patois alsacien*². »

On passe ainsi du secret à la précision érudite qui n'en dit guère plus sauf qu'elle permet d'amorcer le discours pédagogique sur la différence.

La perception limousine de l'identité des Alsaciens

Dans cette partie nous allons étudier la relation psychologique entre accueillants et accueillis. Comment les Limousins perçoivent-ils les Alsaciens ? Comment conçoivent-ils le séjour et quel effort sont-ils prêts à consentir pour les accueillis ? Pour répondre, en plus des archives et de la presse de l'époque, nous analysons des témoignages recueillis dans quatre communes du département : au nord Le Dorat, au sud-ouest, Oradour-sur-Vayres, au sud-est Châteauneuf-la-Forêt et à l'est La Jonchère³. Cette distribution géographique permet d'approcher les trois arrondissements alsaciens : Wissembourg avec Wissembourg,

¹ ADHV I/L 419. *Courrier du Centre*.

² *Courrier du centre*. Le 7 septembre 1939.

³ A Châteauneuf-la-Forêt, Mme Chambon, à Oradour-sur-Vayres, Mme Faubert, à La Jonchère-Saint-Maurice, Mme Beillot, au Dorat, Mrs Arnaud, Boutet, Gaté et Serru. Ces témoignages limousins sont croisés avec un long et riche entretien avec Mr Cahe, réfugié de Keskastel à La Jonchère-saint-Maurice.

Strasbourg-Campagne avec Bischheim et Saverne avec Keskastel.

La méconnaissance limousine des populations accueillies étant à peu près complète, aucun a priori, aucune construction ne conditionne, en septembre 1939, la perception initiale limousine de l'identité alsacienne. Le premier contact et les premières impressions ressenties sont donc déterminants. Autant dire que les apparences jouant à plein, le risque de malentendu existe. En septembre 1939, deux réalités alsaciennes impressionnent fortement les populations accueillantes et dictent une première lecture de l'épisode alsacien : l'état physique des arrivants et leur langue.

Les Alsaciens, des réfugiés

Le 7 septembre 1939, dans son communiqué l'autorité militaire emploie le terme « *réfugiés* ». Mais deux jours plus tard, dans son appel à la population du département, le préfet ignore le mot au profit de formules diverses : « *nos compatriotes d'Alsace et de Lorraine* », « *ces populations malheureuses* », « *aux Alsaciens que nous recueillons* ». La presse, quant à elle, n'hésite guère et, durant tout le séjour, elle désigne les Alsaciens par le terme de « *réfugiés* ». Comme nous aurons l'occasion de le vérifier, c'est ainsi qu'ils sont communément appelés pendant tout le séjour. On peut écrire aussi commodément appelés tant le terme de réfugiés correspond à l'immédiate perception limousine de l'arrivant.

Le spectacle de l'arrivée impressionne en effet. Dans la colonne qui progresse de la gare au centre du bourg, surtout des femmes, des enfants et des vieillards dont le dénuement est remarqué. Les familles ne possèdent que « *du linge et des objets de première nécessité* », « *un modeste baluchon qui actuellement constitue tout leur avoir* ». La fatigue, l'accablement sont soulignés : « *malheureux réfugiés* », « *quelle vision que tous ces malheureux pêle-mêle* ⁴ ». « *Dans le dernier convoi : malades, vieillards et blessés accidentés* ⁵ ».

Face à une telle détresse, la compassion s'exprime : « *C'est triste de voir cela* » (Rochechouart), « *Ces pauvres gens* » (Saint-Yrieix-la-Perche). « *Nos malheureux réfugiés français* » (Rochechouart)

La fatalité de l'exode ajoute au drame : les Alsaciens « *pauvres gens trop près de l'Allemand* », « *éternelles victimes* », « *fuyant sur ordre* », « *trop près de la frontière ont dû abandonner leur foyer* »..

Ainsi une population martyrisée par l'Histoire, contrainte à un exil lointain, sollicite-t-elle l'aide d'une autre population moins touchée afin qu'elle soulage sa détresse. Ce scénario n'est pas nouveau pour les habitants de Haute-Vienne. Ils l'ont connu durant la Première Guerre mondiale et, surtout, ils le vivent, depuis presque deux ans, avec les réfugiés espagnols. En somme, une nouvelle vague d'arrivants qui, comme les Espagnols, sont des réfugiés ! Cette équation posée, il en résulte que ces nouveaux réfugiés doivent se comporter comme les anciens. Ils ne doivent manifester aucune exigence particulière ni se permettre la moindre critique.

Bien sûr, les Alsaciens sont des concitoyens dont « *le territoire est devenu le rempart de notre patrie* ⁶ ». Mais cette différence suffit-elle à modifier la perception immédiate de l'arrivée ? Ce n'est pas certain comme le montre l'affaire de la fixation du montant de l'allocation journalière. Au moment de l'arrivée, le préfet de la Haute-Vienne, laissé sans directive, envisage d'accorder aux Alsaciens une allocation journalière de 8 francs pour le chef de famille, 4,5 francs pour chaque autre adulte et 4 francs par enfant. Or les réfugiés espagnols ont droit indistinctement à 8 francs ! Le préfet, s'il manifeste un louable souci des finances publiques, manque singulièrement de clairvoyance. Sans conséquence pour lui car, mis dans la confidence, le sous-préfet de Wissembourg lui sauve la mise et évite le scandale :

« *Vous avez bien voulu me faire connaître votre intention de fixer les taux des allocations uniformément à 8 francs. Cela me paraît indispensable car l'opinion s'émeut ici en rapprochant les taux respectifs de 8 francs (chefs de famille), 4,5 francs (adultes) et 4 francs (enfants) accordés à nos nationaux de ceux consentis aux réfugiés espagnols (indistinctement 8 francs). Il y a sans doute un malentendu à redresser d'urgence* ⁷. »

Dans la presse, la distinction entre réfugiés nationaux et étrangers aboutit à leur mise en concurrence et inspire des propos d'une générosité toute relative :

⁴ ADHV I/L 2. Le Semeur. Thiat

⁵ ADHV I/L 419. Courrier du Centre. 9 septembre 1939.

⁶ Appel du préfet. le 9 septembre 1939.

⁷ ADHV 187 W 26. Courrier du sous-préfet de Wissembourg à préfet de la Haute-Vienne. Le 12 septembre 1939.

« Ne pourrait-on pas pour faciliter l'hébergement de nos frères d'Alsace, hâter un peu plus le rapatriement des Espagnols que le général Franco accepte aujourd'hui sans restriction ?⁸ »

Mais qu'en est-il pour les Alsaciens ? Se considèrent-ils comme des réfugiés ? Est-ce bien ainsi qu'ils vivent l'épisode ? Fuite, peur devant l'ennemi, accablement, irréversibilité du destin ? Même loin de leur domicile, ont-ils à quémander ?

La réponse n'est pas aussi évidente que pour les Limousins car le processus qui les éloigne de leur province est bien différent d'une fuite, d'une débâcle. Il s'agit d'une évacuation c'est-à-dire d'une opération prévue, organisée, planifiée par l'Etat longtemps avant qu'elle ne devienne nécessité. On peut même penser que ces populations en connaissaient l'éventualité. La psychologie de l'Alsacien n'est pas celle d'un réfugié mais bien plutôt celle d'un déplacé, sur ordre de l'administration, par précaution et pour un court moment, espère-t-il. A ce titre, il ne veut pas être pénalisé une seconde fois et considère que les autorités doivent lui assurer dans son exil des conditions de vie satisfaisantes. Dans le cas contraire, il ne se résignerait pas. L'exigence alsacienne s'exprime tout de suite comme le reconnaît pour s'en inquiéter, M. Walter, président du conseil général du Bas-Rhin :

Nous sommes « trop tentés de tout juger d'après nous-mêmes et sans tenir compte suffisamment d'un certain nombre de contingences⁹ ».

L'administration départementale, après quelques atermoiements, perçoit ce décalage psychologique. Elle le traduit en adoptant un double vocabulaire. Dans sa correspondance interne, notamment en direction des repliés, elle utilise dorénavant le seul terme « évacués » mais lorsqu'elle s'adresse à la population limousine, les Alsaciens sont dénommés « réfugiés ».

A l'évidence, les perceptions limousine et alsacienne de l'exil divergent et créent une distance psychologique préjudiciable pour la coexistence des deux populations.

L'Alsacien, une étrangeté

Pour les Limousins, l'étrangeté première, le choc alsacien, c'est la langue. Alors qu'avec les réfugiés espagnols, la langue a constitué une difficulté somme toute mineure dans la cohabitation avec les Limousins, dans le cas des Alsaciens, le problème est d'emblée majeur et sa résolution absolument cruciale. En effet lorsque les évacués arrivent, les Limousins découvrent avec stupéfaction qu'il est impossible de communiquer avec nombre d'entre eux, pourtant Français, pourtant concitoyens.

L'étrangeté linguistique alsacienne tient à deux aspects qu'il convient de bien distinguer. D'une part, le langage, l'idiome lui-même et d'autre part, la pratique linguistique des populations accueillies.

L'Alsacien en terre occitane, un fossé linguistique ! Pas la moindre familiarité de termes, aucune communauté de mots et une parfaite incompréhension avec, chez certains Limousins, l'impression désagréable que les réfugiés jouent de leur langue « dans leur dos ». Ajoutons que le parler alsacien souvent fort déconcerte au début. Le plus grand nombre s'en amuse mais la minorité des moins bien disposés s'en agace. Le sobriquet de « ya-ya » s'impose quasi instantanément tant il convient à toutes les humeurs ! Fossé linguistique avec l'occitan mais ressemblance troublante avec l'Allemand ! Peu de Limousins échappent à la force des apparences. Le risque de confusion est immédiat. Pour le parer les autorités militaires, civiles et même religieuses multiplient, dès l'arrivée, les communiqués de mise en garde. L'alsacien est un dialecte, « un patois qui ressemble à de l'allemand » pour l'Autorité militaire – 7 septembre 1939 –. La presse sollicitée par l'administration appuie :

« Parmi les Alsaciens et les Alsaciennes dont le dialecte ne saurait surprendre... » et encore « l'usage d'un dialecte qu'on a trop vite fait de prendre pour la langue allemande¹⁰ ».

Et de pousser l'argumentation avec un contre-pied osé qui balaie les apparences forcément trompeuses. Si analogie il y a, c'est entre l'alsacien et le patois limousin. Ne sont-ils pas tous deux des dialectes locaux ? Après un tel argument massue, la réprimande morale :

⁸ ADHV I/L 419. Courrier du Centre. P. Davesnes « Le problème des réfugiés alsaciens ». 16 septembre 1939.

⁹ M. Walter, dans le Courrier du Centre, 20 novembre 1939.

¹⁰ ADHV I/L 419. Courrier du Centre du 7 et 13 septembre 1939.

« Il est aussi stupide de leur en tenir rigueur qu'il le serait dans la campagne de Colmar d'en blâmer un patoisant de chez nous. »

Mais le propos ne convainc guère. Au vrai, ce qui préoccupe les autorités, c'est moins la confusion linguistique que l'extrapolation qu'elle permet comme le souligne le Ministre de l'Intérieur dans un courrier au préfet le 12 septembre 1939 :

« Il nous est signalé de divers côtés que dans certains coins de la campagne limousine, l'emploi du dialecte alsacien donne lieu à des interprétations fâcheuses et que l'accueil réservé aux réfugiés s'en ressent ¹¹. »

Que faut-il mettre sous le « s'en ressent » ? Certainement pas un refus d'accueillir mais une froideur, une méfiance peut-être. Quelques jours plus tard, le propos devient plus précis :

« Mon attention a été appelée par le Commissariat général de l'Information sur la tendance que manifesterait les populations des départements d'hébergement à se méprendre sur l'origine de certains Alsaciens-Lorrains évacués qui s'exprimant dans leur dialecte local, peuvent ainsi passer pour des sujets allemands faisant l'objet d'une mesure de concentration. ¹² »

Si l'assimilation du dialecte alsacien à l'allemand est incontestable et fréquente, rien dans les archives ne confirme la propagation en Limousin d'une telle rumeur. Pourtant, la presse s'en fait l'écho comme le rapporte, plus d'un mois et demi après l'évacuation, un journaliste, officier d'infanterie en stationnement en Alsace :

« Nous recueillons les plaintes de ces braves gens. Ils ont des parents évacués en province qui leur écrivent et qui leur disent qu'ils sont souvent mal logés, souvent mal nourris et surtout, surtout (sic) qu'on les traite de boches parce qu'ils parlent alsacien. Cela les désespère ¹³. »

Le deuxième aspect de la question linguistique alsacienne tient au faible nombre d'adultes parlant et comprenant le français. En effet, les évacués accueillis en Haute-Vienne appartiennent à des cantons d'Alsace septentrionale peu francophones, moins de 40 % selon la carte établie par F.G Dreyfus ¹⁴. C'est notamment le cas de la majorité des familles originaires de l'arrondissement de Wissembourg, « *très directement ouvert sur le Palatinat* ». Par ailleurs, beaucoup sont des personnes âgées dont la scolarité s'est effectuée sous le Reich. A la tête des populations communales, de nombreux maires ne parlent que l'alsacien ce qui provoque des situations parfois cocasses et peu agréables. Ainsi dans les jours qui suivent l'installation des évacués, l'administration locale des PTT entreprend-elle, au grand dam des intéressés, de « gêner » les conversations des édiles alsaciens avec la préfecture du Bas-Rhin.

La pratique alsacienne très limitée du français, malgré la promotion de nombreuses jeunes filles comme interprètes, rend le dialogue entre accueillants et accueillis difficile. Cette difficulté à communiquer revient comme une antienne dans les courriers des maires qu'ils soient limousins ou alsaciens. La gêne est évidemment réciproque mais elle paraît plus fortement ressentie par les Limousins : ainsi le maire de Cieux, en réponse à l'enquête préfectorale de mai 1940 sur les disponibilités en hébergement répond-il :

« La population souhaite autant que possible ne recevoir que des réfugiés parlant la langue française. S'il s'agissait à nouveau de réfugiés alsaciens, nous aurions de très grandes difficultés ¹⁵. »

Ce fossé linguistique se double d'un décalage culturel dont le sous-préfet de Wissembourg avertit le préfet de la Haute-vienne quelques jours après l'installation ¹⁶ :

« La surveillance ne devra jamais se relâcher. Elle devra rester de tous les instants. La zone d'évacuation avant, en particulier pour les 60 kilomètres de frontière de l'arrondissement de Wissembourg directement ouverte sans le moindre obstacle sur le Palatinat a fourni un contingent de population dont le loyalisme et le patriotisme certes sont incontestables mais dont la manière de voir ne peut se détacher des réalités qui leur sont propres. A côté de la frontière géographique, il y a pour les communes riveraines une frontière qui traverse des liens et quelquefois des parentés. Leurs conceptions en s'exprimant dans des

¹¹ ADHV 187 W 1. Ministre de l'Intérieur à préfet de la Haute-Vienne. 12 septembre 1939.

¹² ADHV 187 W 1. Ministre de l'Intérieur à préfet de la Haute-Vienne. 17 septembre 1939.

¹³ Courrier du Centre du 24 octobre 1939.

¹⁴ F-G Dreyfus, *La vie politique en Alsace 1919-1936*, Paris, Armand Colin, 1969.

¹⁵ ADHV 3 R 15. 15 mai 1940.

¹⁶ ADHV 187 W 18. Courrier du sous-préfet de Wissembourg à préfet de la Haute-Vienne. 10 septembre 1939.

milieux insuffisamment prévenus pourraient prendre des tours malhabiles bien que les pensées demeurent sur le fond identiques. La réserve est donc aussi de rigueur dans l'expression. L'emploi du dialecte alsacien pourrait être un écueil favorable aux incidents, mais sur ce point important nous sommes déjà intervenus ».

Les craintes sont grandes mais, paradoxalement, au-delà de la surveillance, le meilleur rempart contre le risque d'incompréhension voire d'opposition culturelle, ne réside-t-il pas dans la difficulté à communiquer des deux populations ?

Au total, la perception limousine de l'évacué alsacien construite sur l'expérience vécue plus que sur la connaissance a priori, repose sur deux réalités dont la découverte engendre des réactions ambivalentes. Pour les Limousins, le spectacle de l'arrivée range sans conteste les Alsaciens dans la catégorie des réfugiés. Aussi démunis et dans la peine que les Espagnols, ils ont droit à la même compassion, au même apitoiement. En outre, comme le soulignent les autorités, en tant que Français, ils doivent bénéficier de toute la sollicitude qu'impose le devoir patriotique. Mais, la distance culturelle, principalement linguistique, sans interdire l'accueil, freine considérablement l'implication de beaucoup d'accueillants. Il est même possible qu'elle nourrisse chez certains, une hostilité.

Le discours public limousin sur les Alsaciens

Dans ce chapitre, il s'agit d'étudier une éventuelle parole limousine sur les évacués alsaciens. Eventuelle, mieux encore, probable parole, tant il paraît légitime de penser que l'arrivée massive des Alsaciens donne lieu à analyse, à commentaire. Précisons que par parole limousine, nous entendons les propos publics de toute nature, informations, appréciations, remarques, etc., susceptibles de forger un discours public sur le séjour alsacien en Limousin. Le discours limousin se nourrit-il d'une ou de plusieurs paroles ?

Pour répondre, il convient tout d'abord, de repérer les sources du propos public. Plusieurs acteurs publics, en différentes situations, sont censés s'exprimer sur le phénomène. En premier lieu, il y a les autorités militaire et administrative qui délivrent ce qu'on peut appeler un propos officiel, une parole d'Etat. Des assemblées élues, des différents conseils (conseil général, conseils d'arrondissement, conseils municipaux), on peut attendre un propos plus local mais aussi plus politique. Avec les syndicats et organisations socio-économiques, on touche à une dimension moins institutionnelle et plus sociale et économique. Enfin, avec les ministres des cultes, l'approche risque d'être plus spirituelle et morale. Pour les deux premiers acteurs, la réponse se trouve dans les archives sous forme de circulaires et de procès-verbaux de séance. Pour les deux derniers, l'analyse est moins aisée et passe par le dépouillement de leur production écrite spécifique : revues syndicales et presse religieuse composée de journaux et de bulletins paroissiaux.

Le propos administratif

Il émane des responsables de l'Etat dans le département : responsable militaire avec le Général Commandant de la 12^{ème} Région militaire, responsables civils avec le préfet du département et les sous-préfets de Bellac et de Rochechouart.

Le discours administratif est particulièrement abondant au moment de l'arrivée des Alsaciens. Il s'agit d'obtenir la mobilisation la plus large et la plus généreuse des accueillants. Or, dans les jours qui suivent les premières arrivées, les autorités découvrent une difficulté, semble-t-il, insoupçonnée, le choc linguistique et son principal effet, le procès en francité et patriotisme que la population locale risque d'instruire à l'encontre de « boches ». Elles doivent donc prévenir tout risque d'hostilité et lever les réticences à l'effort d'accueil imposé. L'Autorité militaire s'y emploie dès le 7 septembre. Après avoir affirmé le patriotisme sincère et douloureux des réfugiés de l'est, elle met en garde contre l'apparence linguistique ¹⁷ :

« Il serait regrettable que des compatriotes dans le malheur se sentent tenus à l'écart, soupçonnés ou même injustement inquiétés parce qu'ils parlent un patois qui ressemble à de l'allemand. On peut parler Allemand et être français à 100 %. »

Si l'intention est louable, reconnaissons que, tel que formulé, l'argument est d'une logique très approximative.

¹⁷ ADHV I/L 419. Courrier du Centre du 7 septembre 1939.

Deux jours plus tard, l'autorité civile prend le relais avec « *un appel à la population du département* ». Dans un long texte d'une cinquantaine de lignes, où se mêlent gravité et émotion, le préfet Ducombeau complète et enrichit l'analyse proposée par l'Autorité militaire. Selon le préfet, les réfugiés alsaciens méritent trois fois la sollicitude limousine. D'une part ils sont les premières victimes du combat patriotique :

« *Ces malheureuses populations dont le territoire est devenu le rempart de notre patrie.* »

D'autre part, ils font montre dans l'adversité, d'une attitude exemplaire :

« *Ces malheureuses populations ont donné par leur attitude calme et confiante, un noble exemple de discipline et de patriotique fermeté.* »

Enfin, s'agissant des « *différences linguistiques* », il avance un argument nouveau qui doit en surprendre plus d'un :

« *En conservant leur dialecte, les vieux Alsaciens ont manifesté leur attachement à une culture et une longue tradition qui n'ont jamais pu être germanisées.* »

En somme, si les Alsaciens âgés ignorent le français c'est parce que l'usage du dialecte alsacien a constitué de 1870 à 1919 un instrument de résistance à l'Allemagne et, corrélativement, une marque de fidélité à la patrie française. Le propos est subtil. Peut-il convaincre des populations limousines peu au fait de l'histoire alsacienne, tenues dans l'ignorance complète de l'arrivée prochaine d'évacuées de cette province et livrées pendant plusieurs jours à leur seule surprise ? Le préfet en est si peu sûr qu'il ajoute un argument supplémentaire :

« *Leurs enfants, tout en restant fidèles au particularisme de leur pays natal, ont grandi dans nos écoles* »

Le certificat de francité, une fois délivré, le préfet peut laisser parler la fibre de la fraternité patriotique :

« *Je fais appel aux populations limousines, pour que dans les heures graves que nous traversons, elles témoignent aux Alsaciens que nous recueillons, une sollicitude généreuse, ardente, compréhensive et pour que, consentant aux sacrifices matériels nécessaires mais bien légers dans les circonstances actuelles, elles contribuent à cimenter davantage encore face à l'agresseur, la communauté française.* »

Et pour solenniser le propos, le préfet Ducombeau avance ses titres : Chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre.

Le discours des représentants de l'Etat bâti sur la solidarité patriotique et la cohésion nationale ne surprend pas. Moins attendu, eu égard à la pratique du secret utilisée jusque-là, l'effort pédagogique pour expliquer et convaincre montre que les autorités sont conscientes que la cohabitation des deux populations bute sur des obstacles qu'elles ont sans doute sous-estimés.

Le propos politico-institutionnel

Nous sommes allé chercher le propos des élus politiques dans les instances collégiales délibératives que sont le conseil général de la Haute-Vienne, les trois conseils d'arrondissement de Limoges, Rochechouart et Bellac et bien sûr quelques conseils municipaux.

Durant la période sept 1939-sept 1940, le conseil général de la Haute-Vienne tient deux sessions sous la présidence de Léon Betoulle, sénateur maire de Limoges et en présence du préfet¹⁸. La session de 1939 s'ouvre début novembre pour une semaine de débats. A cette date, l'établissement des réfugiés s'achève, les réussites et les lacunes de l'accueil apparaissent clairement, un premier bilan peut être dressé. Or le président Betoulle, dans son long discours d'ouverture – 12 feuillets – évoque les réfugiés alsaciens sans ouvrir le dossier. En quelques mots – un feuillet –, il félicite les maires pour leur dévouement lors de la réception des évacués : « *nos collègues ont fait de leur mieux* » et assure les Alsaciens de la solidarité limousine :

« *Et voilà nos frères d'Alsace installés chez nous, intégrés pendant tout le temps que durera la guerre à notre vieux Limousin accueillant et fraternel. Sans doute notre coin de terre à nous ne recèle pas toujours les richesses naturelles que possède l'Alsace, sans doute la vie y est-elle moins facile et plus rude aussi, mais que nos concitoyens du Bas-Rhin sachent que la solidarité n'est pas un vain mot dans notre département de la Haute-Vienne.* »

Propos attendu et obligé sur le principe de la solidarité. Mais en rappelant les conditions de vie limousines, le président du Conseil général de la Haute-Vienne écarte par avance les éventuelles critiques alsaciennes sur l'application du principe.

¹⁸ ADHV 1 N 21 et 1 N 22.

Lors de la session de mai 1940, la question des réfugiés alsaciens est absente de la séance politique d'ouverture – 6 mai –. Si elle apparaît dans deux séances suivantes – 7 et 9 mai –, c'est à propos d'aspects partiels, techniques et bien mineurs : une demande de relèvement de l'indemnité kilométrique présentée par le vice-président de l'Association des Médecins réfugiés alsaciens à laquelle le Conseil oppose un refus au nom de la parité avec les praticiens limousins et des remerciements adressés à la responsable du Comité Américain de Secours civil installé à Bellac, Mme Morgan que le Conseil vote malgré les critiques émises par le député conseiller général Roche, à l'encontre « *des visiteuses en brassard vert, plus portées au prosélytisme politique qu'à l'action sociale* » !

Les conseils d'arrondissement ¹⁹, de par la loi, se réunissent, quelques semaines, après la session du Conseil général. La session d'automne 1939 s'ouvre le 21 novembre pour les trois conseils d'arrondissement de Limoges, Bellac et Rochechouart. Mais, au printemps 1940, l'attaque allemande bouscule le calendrier. La session est annulée. Nous devons donc nous contenter de la session d'automne 1939.

Lors de cette session, le conseil d'arrondissement de Limoges adopte à l'unanimité deux vœux ayant trait au dossier des réfugiés. Le premier concerne la dotation des communes. Le conseil demande un relèvement des crédits alloués comme contribution aux dépenses communales d'intérêt national. Il souhaite que cette majoration soit suffisante pour assurer le remboursement, aux magistrats municipaux, des dépenses engagées dans l'accomplissement de leurs fonctions ainsi que la rémunération afférente au renforcement du personnel des secrétariats de mairie. L'évaluation des crédits à attribuer devrait notamment tenir compte suivant un barème mathématique de l'effectif dans chaque commune de la population évacuée. Le second vœu concerne le travail des réfugiés. Les conseillers suggèrent que les réfugiés sans travail soient occupés au plus tôt dans les entreprises travaillant pour la Défense nationale et dans les exploitations agricoles où la présence de main d'œuvre est nécessaire par suite du départ des mobilisés.

Quant aux deux autres conseils, ils n'abordent pas le dossier des réfugiés alsaciens ce qui ne laisse pas de surprendre quand on sait l'importance de la charge que l'accueil représente pour les communes de ces deux parties du département.

La parole communale s'exprime de façon privilégiée lors des délibérations du conseil municipal. Afin de la connaître, nous avons dépouillé les procès-verbaux des réunions municipales dans plusieurs communes, principalement Saint-Léonard-de-Noblat et Aixe-sur-Vienne ²⁰. Surprise, la présence alsacienne ne constitue pas un dossier en tant que tel. Au moment de l'installation, pas de traces de discussion, de remarques, demandes d'informations. Aucune réaction ou déclaration politiques. Le séjour alsacien n'est pas discuté dans son principe comme, semble-t-il, dans ses modalités. Nous n'avons trouvé qu'une seule protestation, bien tardive de surcroît, puisqu'elle est émise en janvier 1940. Elle émane du Conseil municipal de Bellac qui s'élève contre « *l'obligation d'héberger un nombre exagéré de réfugiés* ».

S'il n'y a pas de dossier communal « Alsaciens », les réfugiés ne sont pourtant pas absents des préoccupations municipales mais l'approche en est toujours concrète et gestionnaire : ainsi à Saint-Léonard, l'éventuelle construction d'une école alsacienne donne lieu à une discussion serrée... sur le financement du projet.

Toutefois, la parole communale ne se limite pas à l'enceinte municipale. Elle s'exprime aussi dans les communiqués de presse par lesquels des maires s'adressent à leurs administrés. C'est notamment le cas lors de l'installation des évacués. Au moment de l'arrivée, pour mobiliser la population, des maires, en particulier les maires des grosses communes, ont recours à la presse. Dans les communiqués, ils présentent l'accueil comme un défi à relever, une épreuve à surmonter, valant certificat de civisme. Ils disent aussi leur confiance : « *aussi nous ne doutons pas que nos populations feront l'impossible pour prêter assistance à nos malheureux réfugiés français* » (Rochechouart, 11 septembre 1939).

Après quelques semaines, certains dressent, dans un nouveau communiqué, un bilan de l'accueil. Dans la grande majorité des cas, la satisfaction l'emporte car « *les habitants ont compris pour la plupart qu'il fallait se resserrer et se gêner pour donner un abri aux malheureux réfugiés se resserrer et se gêner pour donner un abri aux malheureux réfugiés* » (Saint-Yrieix-la-Perche).

Cependant, dans quelques communes, les défaillances sont dénoncées :

« *Honte à ceux, exceptionnels heureusement qui n'ont pas su comprendre l'angoisse du moment et qui jusqu'au dernier instant se sont retranchés derrière de vaines arguties pour tenter d'échapper à la stricte application de la loi réglant la dure mais juste loi de réquisition* » (Saint-Yrieix-la-Perche).

¹⁹ ADHV 2 N 6, 2 N 9 et 2 N 15.

²⁰ 1 Mi 865 R1 Saint Léonard de Noblat.

Et certains maires n'hésitent pas à menacer :

« *L'attitude de certains est intolérable.. La loi donne si besoin les pouvoirs de briser les résistances égoïstes et je n'hésiterai pas* » (Rochechouart, 12 octobre 1939).

L'installation des réfugiés réalisée, le message municipal à usage des Limousins s'interrompt pour plusieurs mois. Il ne reprend qu'au moment du départ comme l'étude du rapatriement nous le montrera.

Pour les assemblées politiques délibératives départementales, il n'y a pas de question alsacienne. La présence des réfugiés ne donne lieu à aucun débat politique. A leur niveau, les différentes assemblées gèrent l'épisode sans discuter, ni la légitimité, ni les modalités de la prise en charge que l'Etat leur impose. Tout au plus, réclament-elles des moyens financiers supplémentaires ! Les assemblées sont un relais efficace de l'action préfectorale et c'est tout. A quoi attribuer cette disposition ? Sans aucun doute au consensus patriotique auquel il convient, cependant, d'ajouter la soumission traditionnelle aux injonctions d'un Etat alors fortement centralisé.

Le propos syndical

Ne pouvant embrasser l'ensemble du spectre syndical, nous nous sommes intéressé aux professions en contact direct avec les évacués. Deux milieux seront considérés successivement. Accueillis principalement en campagne et agriculteurs pour une bonne partie d'entre eux, les réfugiés alsaciens ne peuvent être ignorés des responsables du monde agricole limousin. De même, la rentrée des élèves alsaciens interpelle les enseignants du primaire.

Pour retrouver le propos syndical agricole nous avons dépouillé le Bulletin du syndicat des agriculteurs de Haute-Vienne, un bi-mensuel de quatre ou huit feuilles, tiré sans discontinuer durant toute la période ²¹. Surprise, à l'exception d'un communiqué sur la cession des animaux d'Alsace dans le numéro de mi-janvier 1940, les réfugiés alsaciens sont totalement absents de la publication. Aucune parole, quelle qu'elle soit, aucun écho. Les évacués n'existent pas. Ce silence complet est volontaire. L'explication en est donnée dans la parution de juillet 1940 :

« *Nous nous sommes défendus dans ce bulletin professionnel de parler de la guerre.* »

Aussi laconiquement exprimée, la justification paraît bien dérisoire. Comment l'expliquer ? Prudence traditionnelle voire réprobation sourde de la guerre, c'est peu probable ? L'occultation du conflit tient plutôt à la volonté ne pas ajouter à l'anxiété des familles des paysans mobilisés. Quoi qu'il en soit, la résolution prise, étant respectée, la guerre et ses conséquences, parmi lesquelles la présence dans le département de 60 000 Alsaciens, sont ignorées et aucune parole syndicale émanant du monde agricole n'est délivrée. Il est bien évidemment difficile d'évaluer la portée d'un tel mutisme mais on peut affirmer que cette défaillance constitue, pour la coexistence des deux populations, une occasion perdue.

La parole syndicale des enseignants de la Haute-Vienne est heureusement plus abondante. On la trouve dans le bulletin départemental de l'Ecole syndicaliste, publication mensuelle du syndicat des instituteurs et institutrices ²². La série déposée aux Archives est, hélas, incomplète et s'arrête en mai 1940. La lacune, très fâcheuse s'agissant des événements de juin 1940, est cependant de faible conséquence pour l'analyse du regard des instituteurs limousins sur les Alsaciens.

Le propos des enseignants est presque immédiat. Si dans le numéro d'août-septembre 1939, il se réduit à un communiqué invitant à déclarer la présence de collègues alsaciens, le numéro d'octobre fait une large place aux évacués alsaciens. Dans l'éditorial, le secrétaire départemental décrit, sur le mode compassionnel, le drame vécu par « *les malheureux transplantés* » : « *arrachement à leur foyer, abandon de tout, exode obligatoire et douloureux* ». Il invite les instituteurs à manifester leur solidarité. Rien que de l'attendu et à l'unisson des autorités. Une originalité pourtant, l'énoncé de la mission toute particulière qui incombe, selon lui, aux instituteurs :

« *tout faire pour assurer la compréhension mutuelle des populations, locale et évacuée, pour assurer la compréhension des deux jeunesses.* »

²¹ ADHV I/L 46. Bulletin des syndicats des agriculteurs de la Haute-Vienne 1921-1944.

²² ADHV I/L 39. L'Ecole syndicaliste. Bulletin de la section de la Haute-Vienne du Syndicat national des instituteurs.

Quelques pages plus avant, un dossier de près de dix feuilles propose une analyse du « *problème des réfugiés alsaciens* ». Dans une première partie, en trois paragraphes, l'auteur s'attache à décrire la réalité alsacienne avec quelques données sur l'évacuation, nombre d'évacués, départements d'accueil, analyse dans un exposé clair et efficace la spécificité du système scolaire alsacien et fournit des indications partielles sur le fonctionnement « *jusqu'ici de l'enseignement des enfants alsaciens en Haute-Vienne* ». Dans une deuxième partie, il livre « *quelques réflexions sur ce difficile problème* » qui consiste « *à faire monter une amitié ou au moins une cordialité* » entre les deux populations. Il en énumère les obstacles : la langue, le caractère « *bourru de nos paysans limousins* » et plus importante à ses yeux, la différence des « *conditions de vie dans les deux départements* ». L'analyse, sans originalité jusque-là, s'enrichit, pourtant, avec l'énoncé d'un facteur aggravant, la « *séparation des deux jeunesses* » dont plusieurs témoignages disent les méfaits :

« *Les enfants limousins et alsaciens ne se mélangent plus même dans leurs jeux en dehors de l'école. Pire ! J'ai entendu de petits gosses limousins traiter les petits Alsaciens de "boches" et j'ai vu ceux-ci répliquer par des pierres.* » (Une institutrice d'école à deux classes).

Aussi pour lutter contre « *l'incompréhension et l'hostilité naissantes entre fils du peuple alsacien et fils du peuple limousin* », l'auteur propose la solution de l'évidence à savoir le mélange, la mixité des élèves sous l'autorité de maîtres limousins et (ou) alsaciens à la seule exception des congréganistes en costume.

On le voit, en octobre, il s'agit de déplorer le gâchis que représente la création d'une deuxième école en Limousin tout en sachant que toute lamentation est vaine comme le montre l'enquête sur le fonctionnement des écoles alsaciennes lancée dans le même numéro.

Dans le numéro de décembre, le propos évolue. En effet, les réponses « *nombreuses* » à l'enquête montrent que la séparation des enfants n'émeut guère les enseignants limousins. Il faut dire que l'aggravation de la fracture n'est pas confirmée par l'enquête comme le note le compte rendu à la rubrique « *entente entre petits Alsaciens et petits Limousins* » :

« *Aucun incident ne nous est signalé cette fois* » tout en ajoutant « *les écoles à mélange nous donnent les réponses les plus réconfortantes* ».

Privée de son argument principal, l'opposition, même de principe, à l'école alsacienne devient caduque. Le contentieux se déplace alors pour toucher aux modalités de fonctionnement de l'école.

S'agissant de fonctionnement, on pense tout de suite au mi-temps et à ses multiples contraintes. Nous verrons dans le chapitre suivant qu'il engendre de nombreuses et vives critiques de parents au point d'alarmer l'autorité centrale. Or surprise, le mi-temps n'apparaît qu'une seule fois dans l'Ecole syndicaliste, à l'occasion de l'enquête citée et sous une mention très laconique : « *les classes de mi-temps n'ont pas bonne presse* ». Constat minimal et quelque peu détaché. Doit-on en déduire que les institutrices et instituteurs limousins apprécient la formule ?

L'appel syndical à la vigilance porte sur un aspect autrement plus sensible : la défense laïque. Des frictions interviennent dans certaines communes à propos des locaux scolaires entre enseignants limousins – et alsaciens – et membres des cultes alsaciens, essentiellement catholiques. Le mécontentement est donc réel et le discours syndical se charge de le relayer en le détournant cependant.

« *Nous sommes informés qu'à la suite de l'installation dans notre département de nombreuses écoles alsaciennes confessionnelles, l'Evêché a transmis à ses curés locaux certaines directives relatives à l'action possible auprès des écoles laïques. Une série de faits qui se sont produits récemment nous prouve qu'on tente à la faveur de l'installation des enfants alsaciens dans certaines de nos écoles d'y introduire en même temps le prêtre alsacien d'abord, local ensuite.* »

D'où le mot d'ordre : « *Pas l'entrée de nos locaux scolaires aux prêtres.* » En somme, il s'agit de dénoncer l'utilisation des écoles alsaciennes comme cheval de Troie par l'Eglise catholique locale en oubliant, au passage, que le mélange des enfants pourtant prôné par le syndicat, augmenterait les risques d'immixtion. Le litige est sérieux et, pourtant, il ne dégénère pas en conflit ouvert. En effet, les autorités académique et diocésaine, par la concertation, apaisent les esprits.

Dans les numéros suivants, la parole limousine s'efface au profit d'une parole alsacienne. Fin décembre une sous-section alsacienne du syndicat se crée et l'Ecole syndicaliste lui ouvre ses colonnes. Chaque mois, un communiqué sous le titre « *Ceux du Bas Rhin* », délivre à usage des enseignants alsaciens diverses informations exclusivement professionnelles : composition du bureau, comptes rendus des réunions, etc..

Totalement absents de la presse syndicale agricole qui s'obstine à occulter la guerre, les réfugiés alsaciens font partie des préoccupations du syndicat des enseignants du primaire jusqu'en décembre 1939. Mais l'observation limousine s'effectue à travers l'unique prisme de l'école alsacienne dans une problématique de concurrence voire de danger clérical. Aucune analyse globale de la présence des réfugiés n'est développée. En somme, une parole strictement professionnelle visant à accompagner une situation que, de fait, les enseignants limousins du primaire ne maîtrisent pas.

Le propos religieux

Le propos religieux à destination des Limousins relève uniquement de l'Eglise catholique. Il est énoncé de façon plus ou moins directe. L'évêque de Limoges s'adresse au clergé paroissial grâce à l'hebdomadaire officiel, la Semaine Religieuse²³. Dans les paroisses, c'est le dimanche, lors du sermon, que le message principal est délivré. Autant dire que ce message nous échappe. Pourtant nous en conservons quelque trace dans les bulletins paroissiaux. Rédigés par les curés, de périodicité le plus souvent mensuelle, ils sont présents dans presque toutes les paroisses grâce à une diffusion souvent intercommunale. Ainsi Le Semeur de Thiat intéresse-t-il aussi Oradour-saint-Genest et Darnac. Hélas, la mobilisation des prêtres rédacteurs interrompt en septembre 1939 la confection de nombreux « Echos ». Pour certains, la réparation n'a lieu qu'à la fin de la guerre. Heureusement, pour l'année 1939-1940, nous possédons une quinzaine de bulletins ce qui constitue un échantillon malgré tout significatif. Enfin, la sensibilité chrétienne s'exprime dans l'hebdomadaire La Croix de Limoges, qui s'adresse à l'ensemble de la population, accueillis et accueillants.

Dès le 8 septembre, soit quatre jours après l'arrivée des premiers contingents, l'Eglise par la plume de l'évêque Louis propose une analyse de l'événement. Tout de suite, elle développe, en direction des Limousins, la double thématique du devoir et de l'opportunité.

Le thème du devoir ne surprend pas. Dans le malheur que la guerre leur inflige, « *nos très chers frères d'Alsace* » doivent recevoir aide et réconfort. Ce thème du devoir n'est pas propre à l'Eglise mais elle l'interprète en devoir chrétien, en devoir de charité active :

« *Montrons-nous vraiment chrétien en nous efforçant de leur procurer un gîte aussi confortable que possible, pour leur faire oublier un peu la douleur*²⁴ » et encore :

« *Aidons-les. Sachons par notre accueil fraternel faire croire, s'il se peut, à ses pauvres exilés qu'ils ont retrouvé avec le vrai visage de la France, un autre chez nous*²⁵. »

Cette invitation à atténuer les difficultés matérielles des réfugiés n'est pas originale. Elle participe de l'effort de mobilisation générale de la population lancée par les autorités civiles.

Par contre, le souci de réconfort spirituel est propre à l'Eglise. Il est exprimé dès le 8 septembre 1939 par l'évêque de Limoges dans une lettre aux évacués, reprise par les bulletins paroissiaux ainsi que par la Croix de Limoges :

« *Les pouvoirs publics s'emploient à vous héberger. Sachez que l'Eglise ici comme en Alsace ou ailleurs offre à tous les catholiques, le réconfort de ses cérémonies et la force de ses sacrements chargés de vie divine et à tous les humains dans la mesure du possible, les gestes de sa charité*²⁶. »

Cette volonté d'accueil spirituel, bien légitime, lorsqu'elle est trop appuyée, provoque de vives réactions comme en témoigne la polémique qui défraie la chronique locale de la commune du Chalard en octobre 1939. L'émoi naît d'un article publié dans la Courrier du Centre à la mi-octobre :

« *Qu'ils soient les bienvenus et partout les bien reçus nos chers compatriotes, si dignes d'estime et d'intérêt à tous les points mais surtout comme catholiques et comme français, ce qui nous les rendra doublement chers.* »

La réaction ne tarde pas. Elle s'exprime dans le Populaire du Centre, journal concurrent de sensibilité socialiste :

« *La commune du Chalard est une commune républicaine et laïque. L'auteur de l'article le sait mieux que tout autre. Les 3/4 des enterrements sont des enterrements civils. Mais la population est logique et lorsque les Alsaciens sont arrivés, ils ont été reçus avec une sympathie émue et il n'est venu à personne l'idée de leur demander s'ils étaient catholiques, protestants, juifs ou libres-penseurs. Ils étaient français, ils étaient*

²³ ADHV I/L 1. La Semaine religieuse 1939-1940.

²⁴ ADHV I/L 2. Le Semeur de Royères septembre-octobre 1939.

²⁵ ADHV I/L 414. La Croix de Limoges. 1 octobre 1939.

²⁶ ADHV I/L 1. La Semaine religieuse. 8 septembre 1939.

malheureux, voilà pourquoi ils ont été bien reçus. Il est regrettable qu'au moment où l'union de tous est un devoir, quelque-uns cherchent à réveiller des polémiques qui ne peuvent que nuire à la fraternité française. »

La polémique, pourtant, ne s'envenime pas car l'évêché met un point final à la dérive.

« Ce sont des frères en tant qu'hommes et en tant que Français » (Courrier du Centre).

Le thème de l'opportunité apparaît très tôt dans le discours catholique limousin. Dès le 17 septembre 1939, l'évêque de Limoges, le développe dans une lettre aux évacués de l'est, publiée dans la Croix de Limoges. Après avoir décrit la pratique fervente des réfugiés, le prélat limousin sollicite leur concours :

« Tout comme là-bas, continuez vos traditions de foi et de piété. Pratiquez ici comme au foyer. C'est vous qui êtes dans le vrai; vous serez un exemple émouvant pour certaines de nos régions où l'on avait cru pouvoir se passer de religion. Montrez à bon nombre de nos diocésains -excellents comme le granit de nos montagnes mais momentanément éloignés de la religion- montrez que la religion est source de force, d'espérance de vie²⁷. »

L'enjeu est donc posé tout de suite. Il est perçu et est repris dans plusieurs articles sous des formes différentes. Parfois, c'est l'anecdote édifiante :

« On me citait un village totalement indifférent au point de vue religieux. le samedi arrive un convoi d'Alsaciens. le lendemain l'Eglise était pleine de leur foule pieuse venue pour entendre la messe et la parole de leur curé. Le village regardait béat.

Un paysan : "Alors vous priez encore Dieu ? il vous a rudement plaqués !

Une alsacienne en ruban noir se redresse : "Dieu, c'est le seul trésor qui nous reste"²⁸. »

Ce peut être la conviction militante :

« Nos populations chez lesquelles le sentiment religieux n'est qu'endormi sont profondément édifiées par la foi vive et le bel optimisme. Que nos réfugiés sachent bien qu'ils sont ici chez eux, que le Dorat les aime et sera largement payé de l'hospitalité qu'il est heureux et fier de leur offrir par le renouveau chrétien qu'ils auront provoqué chez nous²⁹. »

Une telle espérance est-elle réaliste ? Nous tenterons de répondre plus loin. Une chose est certaine : l'absence de réaction des milieux laïques est complète, soit qu'ils admettent comme légitime l'argumentation de l'Eglise, soit, plus sûrement, qu'ils doutent de l'efficacité de l'exemplarité alsacienne. Il y a donc bien un propos catholique sur l'épisode alsacien. D'une part, l'Eglise participe à la mobilisation de la population en appelant au respect du devoir d'humanité facilement assimilable à la charité chrétienne. D'autre part, l'Eglise ne dissimule guère qu'elle compte utiliser la ferveur alsacienne pour reconquérir par la pédagogie de l'exemple, une partie du terrain perdu auprès de la population limousine. En somme, l'épisode alsacien constitue pour l'Eglise limousine un enjeu interne historique.

Le discours public limousin sur les Alsaciens existe incontestablement. Inspiré par le gouvernement, répercuté par les autorités administratives civiles et militaires, il est relayé au plus près de la population par les élus et l'Eglise dans des thématiques spécifiques. Pour les assemblées, les thèmes du devoir patriotique et du défi civique, pour le clergé ceux du devoir chrétien et de l'opportunité historique. S'agissant des syndicats, la perception reste professionnelle. Professionnelle pour le milieu agricole dans sa posture de refus obstiné d'évoquer la guerre. Professionnelle aussi pour le monde enseignant dans la réduction du problème des réfugiés à la question de l'école alsacienne.

Le discours public est-il entendu de l'ensemble de la population ? Pour répondre, il nous faut considérer la seule caisse de résonance du moment : la presse écrite locale.

²⁷ ADHV I/L 414. La Croix de Limoges. 17 septembre 1939.

²⁸ Le réfugié par Pierre l'Ermite (sic) 15 octobre 1939 dans la Croix de Limoges.

²⁹ Allocution du curé du Dorat. 29 octobre 1939 dans La Croix de Limoges.

La presse locale et les Alsaciens

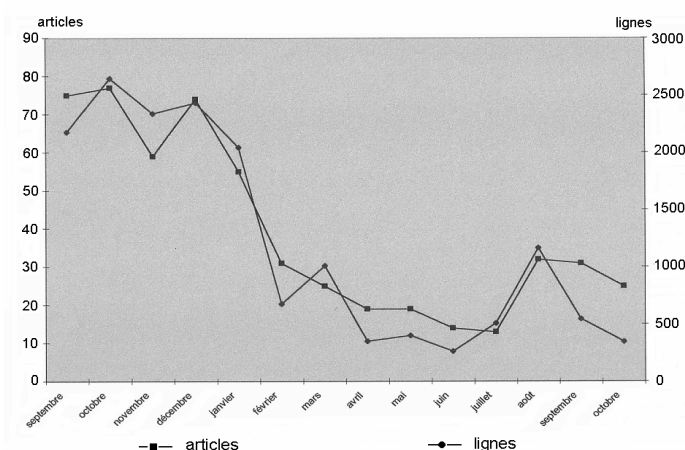
La presse du département en 1939-1940, est très diverse en terme de périodicité et d'aire de diffusion. En privilégiant ce dernier critère, on peut distinguer deux types de journaux : les journaux régionaux et les journaux locaux. Les premiers couvrent l'ensemble du département et, parfois, au-delà. Ils sont quotidiens pour deux d'entre eux, le *Populaire du Centre* et le *Courrier du Centre*, bi-hebdomadaire pour un troisième, le *Petit Limousin*. S'agissant d'analyser l'information sur la présence alsacienne en Haute-Vienne, cette presse régionale sera bien évidemment privilégiée. Les seconds couvrent essentiellement le « pays », en gros l'arrondissement, dont ils portent souvent le nom. Trois titres relèvent de cette catégorie : l'*Echo de Saint-Yrieix – la Perche* –, l'*Union du Centre* c'est-à-dire l'Ancien journal de Rochechouart et le *Nouvelliste de Bellac*. Les deux premiers sont hebdomadaires, le dernier est mensuel. Par ses limites géographiques, cette presse est moins intéressante. Nous la solliciterons pourtant en écho de l'étude générale. En un premier temps nous allons mesurer l'ampleur de l'information proposée touchant de près ou de plus loin la présence alsacienne. Puis nous essaierons d'en apprécier la teneur.

Le volume d'informations délivrées

Pour préciser le volume global de messages intéressant les populations évacuées, nous privilégions la presse régionale parce qu'elle s'adresse à l'ensemble de la population départementale. Pour cela, nous cumulons les articles distincts parus dans le *Courrier du Centre*, de loin le plus riche, dans le *Populaire du Centre* et le *Petit Limousin*. Notre mesure porte sur la période allant du 1^{er} septembre 1939 au 30 novembre 1940 et déborde le séjour alsacien de quelques jours en amont et en aval. En effet, bien que les évacués n'arrivent qu'à partir du 5 septembre, nous commençons le dépouillement au 1^{er} afin d'enregistrer d'éventuelles informations sur l'effervescence de l'accueil imminent. De même, si le rapatriement est officiellement achevé le 1^{er} novembre 1940, nous prolongeons le dépouillement jusqu'à la fin du mois de novembre pour saisir de possibles réactions tardives au départ des évacués, de possibles appréciations sur l'état des lieux, et, pourquoi pas, un premier bilan dressé par les hôtes.

Commençons par recenser tous les messages sans distinction de taille ou de teneur. L'analyse différentielle sera menée plus avant ³⁰. Sur l'ensemble des 14 mois, près de 550 articles touchant aux évacués en Limousin sont publiés dans la presse régionale. Cela représente 40 articles par mois soit un peu plus d'un article par jour. Cela équivaut à environ 17 000 lignes-colonne soit un peu plus de 1 200 par mois et 40 lignes par jour. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la place consacrée aux Alsaciens dans la presse régionale est des plus réduites comme si leur présence était d'évidence, comme si leur séjour ne provoquait aucun étonnement et n'éveillait aucune curiosité. Pourtant nous savons l'ampleur du phénomène. Etudions la chronologie de la parution pour mieux saisir l'intérêt porté à ce séjour.

Figure 32- Evolution des messages parus dans la presse régionale (articles et lignes).



³⁰ Voir annexe 11: Messages à usage des Alsaciens parus dans la presse limousine de septembre 1939 à octobre 1940.

D'une façon générale les deux courbes traduisent la même évolution. Trois moments nets s'en dégagent.

Un temps fort, de septembre 1939 à janvier 1940, avec une moyenne mensuelle de 70 articles et 2 200 lignes. Ce moment correspond à l'arrivée et à l'installation qui imposent de faire circuler un grand nombre d'informations à usage des accueillis et des accueillants.

Un étiage, de février à juillet 1940 avec moins de 20 articles et 500 lignes mensuels. La situation s'est stabilisée, en une certaine banalité quotidienne. Les Alsaciens font maintenant partie du paysage et, semble-t-il, pour longtemps.

Un regain, léger, à la fin de l'été début automne 1940. Cela correspond, bien sûr, au départ avec multiplication des consignes en tous genres et, bientôt, des adieux, dont la presse rend compte.

Ainsi la presse régionale met en page les évacués dès que les soubresauts de l'Histoire les saisissent et leur imposent de nouvelles épreuves. Hors ces moments, elle les délaisse largement. Cela signifie-t-il que la présence alsacienne n'intéresse pas ? Pour risquer une réponse, il faut mener l'analyse de la teneur de l'information proposée.

La teneur de l'information délivrée

Effectuer un classement dans un aussi vaste corpus d'articles n'est pas simple. Adoptons, en un premier temps, le découpage opéré par les journaux eux-mêmes. Ceux-ci comportent en général 4 pages. Les pages 1, 2 et 3 livrent une information générale avec l'éditorial, les articles de fond, commentaires et analyses de la situation internationale, nationale voire interrégionale. La dernière page, la page 4, est consacrée à l'information régionale distribuée en chroniques départementale – avec Limoges – et locale – c'est-à-dire les communes hors la ville préfecture –.

De façon globale et sans véritable surprise, durant les 14 mois de séjour, les articles d'information régionale l'emportent nettement.

Tableau 28. Nombre et nature des articles parus dans la presse locale

Articles	Nombre	%
Information générale	53	10
Information régionale	498	90
Dont information départementale	200	36
information locale	298	54
Total	551	100

Pourtant si on compare le nombre de lignes, selon la catégorie d'articles, la répartition est moins déséquilibrée.

Tableau 29. Nombre de lignes parues dans la presse locale

Lignes	Nombre	%
Information générale	3 566	21
Information départementale	6 580	38,8
Information locale	6 815	40,2
Total	16 961	100

L'explication de ce rééquilibrage tient à la longueur très supérieure des articles d'information générale comme nous l'analyserons plus avant.

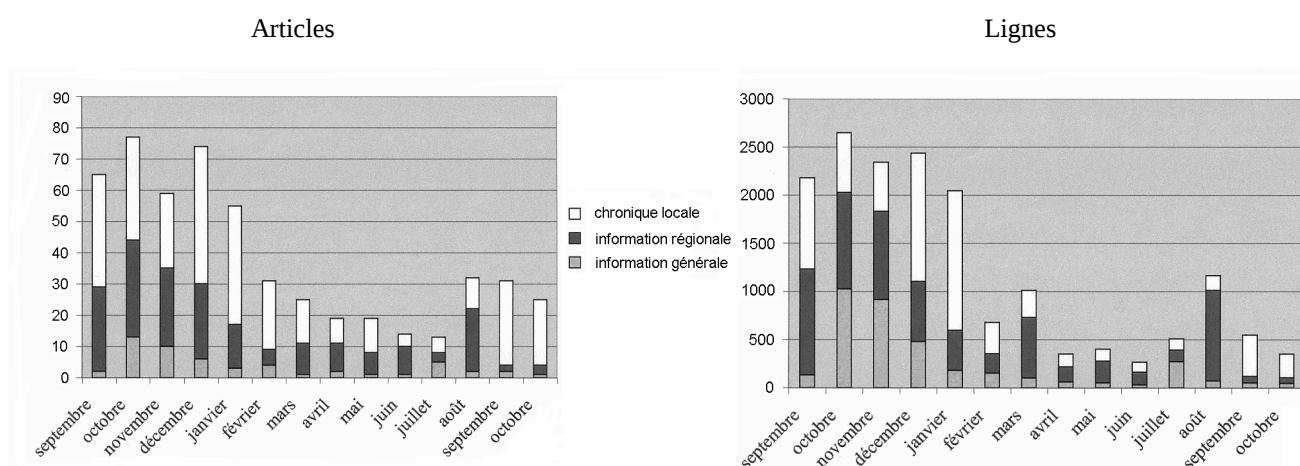
Notons que le rapport global entre les deux sortes d'information établi ci-dessus, varie fortement durant le séjour.

En octobre et novembre 1939, l'information générale l'emporte en lignes avant de s'effondrer pour les mois suivants.

L'information locale domine outrageusement durant les mois de décembre et janvier.

L'information départementale, quant à elle, se distingue en septembre 1939 et août 1940.

Figure 33 - Répartition du nombre d'articles et du nombre de lignes selon les types d'information.



Cette alternance nous invite à étudier de manière plus précise la nature des messages proposés par les trois informations dégagées.

Les pages d'information générale délivrent des messages très variés que l'on peut ramener à deux grands groupes : l'information brute dénuée de commentaires, assimilable à une dépêche, et l'article de fond qui propose une analyse.

Dans le premier groupe, l'essentiel des informations émanent des autorités gouvernementales. Cela peut être le texte d'un exposé radiophonique tel le discours du vice-président du Conseil en charge des populations évacuées, le 6 novembre 1939. Dans un souci de reconforter, de rassurer, Chautemps égrène les principes de son action et en appelle à la patience. Le plus souvent, il s'agit, à coup de communiqués – 25 cas – de faire connaître les dispositions arrêtées pour le séjour des évacués. Tous les aspects de la vie quotidienne sont abordés : l'hébergement, les loyers, les allocations, la correspondance, le travail, l'administration. D'autres dépêches – 5 – annoncent des gestes à destination ou en faveur des populations évacuées : une visite du président du Conseil Daladier sur le front d'Alsace, un radio concert national, les vœux d'élus alsaciens aux concitoyens évacués. Bien que de source non gouvernementale, on peut y adjoindre les appels nationaux à solidarité – 3 – comme celui du général de Castelnau, début octobre 1939. Enfin, très exceptionnellement, se glissent, quelques nouvelles de guerre intéressant l'Alsace – 2 – : ainsi le 28 octobre 1939, « *La première croix de guerre à titre civil a été décernée à un jeune alsacien* » et, plus étonnant, quand on sait la vigilance des censeurs, le 6 décembre 1939 « *Coup de main allemand autour de Wissembourg* ». Au total, ce sont une quarantaine d'articles soit 80 % de l'information générale, qui délivrent une information principalement technique, administrative et matérielle à usage quasi exclusif de la population évacuée. Il s'agit de répercuter des décisions gouvernementales et non d'éclairer la situation du moment.

L'analyse n'est pourtant pas totalement absente de la première page du Courrier du Centre durant la période. On la doit à l'initiative d'un responsable politique alsacien de premier plan, M. Walter, député et président du Conseil général du Bas-Rhin en résidence à Périgueux. Du 8 octobre au 22 novembre 1939, M. Walter signe en page 1, six tribunes qu'il destine principalement aux populations accueillantes des deux départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Chacun des six articles développe un thème différent avec un seul souci pour l'auteur : expliquer, faire comprendre, travailler à atténuer l'étrangeté alsacienne. Cette volonté pédagogique est, dès le premier article, éclatante : « *Ce que sont nos frères alsaciens* » et ne se dément pas par la suite.

- Le 8 octobre 1939 dans « *Ce que sont les Français d'Alsace* », M. Walter rappelle les états de service des générations alsaciennes, souligne la volonté d'être français et avance que, en dehors de « *deux questions, la langue et la religion, rien d'essentiel ne diffère* » (d'avec les autres Français).

- Le 17 octobre, il forge un titre encore plus explicite « *Pour mieux connaître nos frères d'Alsace* ». Dans l'article, il s'attache à la question du dialecte alsacien. Il en montre la diversité, le rôle historique comme « *symbole de protestation contre une annexion injuste* ». Il en explique la résistance depuis 1918 en rappelant que les anciens, nés entre 1871 et 1918, ont été scolarisés en allemand et que les jeunes, nés après 1918, l'ont conservé par souci de la tradition familiale. Il en appelle à la compréhension : « *Il serait sage et*

raisonnable de voir ce dialecte alsacien comme n'importe quel patois de certains autres villages de France» et à la tolérance : *« Nous sommes certains que dans très peu de temps, ces sonorités dures et qui peuvent heurter vos oreilles vous seront devenues familières parce que très vite vous aurez compris et admis la persistance »*

Quelques jours plus tard, le 2 novembre 1939, il aborde les traditions religieuses et leur corollaire principal : le statut spécial de l'école. Après avoir brossé un rapide historique montrant l'originalité des départements de l'est, il soutient que l'esprit religieux est *« une force contre laquelle sont venus se briser tous les assauts de la diplomatie et de l'autorité du régime allemand d'avant-guerre »*. Il éprouve cependant le besoin de préciser que l'enseignement religieux n'est pas obligatoire et que toutes les confessions sont admises. Il termine en sollicitant la même liberté de pensée et l'indépendance d'esprit des accueillants.

Le 5 novembre, il développe le thème du foyer : *« L'Alsace a le culte du foyer et l'amour des demeures confortables »*. Il s'agit, pour M. Walter, non de justifier les critiques émises, mais d'expliquer la surprise, très désagréable, que constitue l'habitat local, pour les Alsaciens qui vivent la situation *« comme un sacrifice matériel et moral »*. Et l'élu de réclamer la bienveillance des autochtones : *« qu'ils excusent tout cela... »*. Le terrain de la différence un fois déminé, le député se risque à l'espérance : *« Entre Alsaciens, Limousins ou Périgourdins, une amicale compréhension doit s'instituer. »* Lucide, il mesure la difficulté de la tâche et concède, sur le mode du reproche, que ses congénères sont *« trop tentés de tout juger d'après nous-mêmes et sans tenir compte suffisamment d'un certain nombre de contingences »*. Or, il sait que le séjour risque d'être long : *« en effet les circonstances nous imposent non pas de passer mais plutôt de demeurer chez vous »*. D'où son souhait que s'établisse *« non pas un pont qui relie deux rives par ailleurs bien lointaines mais des relations amicales et continues, désirées de part et d'autre des populations. »*

Deux jours plus tard, le 22 novembre 1939, M. Walter rappelle un épisode alsacien heureux : *« l'entrée des troupes françaises à Strasbourg »*, pour déplorer que *« pour la première fois les Strasbourgeois ne pourront fêter ce glorieux anniversaire »*.

Avec ces six articles représentant près de 1 000 lignes, le président du Conseil général du Bas-Rhin, donne à comprendre la nature alsacienne. Mais, son propos dépasse la seule information pédagogique. En charge politique de la population alsacienne, il délivre un message clair en direction de la population d'accueil. Les différences sont légitimes, elles doivent être reconnues et admises. C'est à la population qui accueille de surmonter ses réticences par un effort de compréhension et de tolérance à l'égard des Alsaciens évacués dont l'amour du pays ne doit pas être suspecté.

L'étude rapide des pages générales de la presse limousine montre les lacunes et la faiblesse de l'information globale sur le séjour alsacien dans les départements de correspondance. Pour l'essentiel, elle se réduit aux décisions gouvernementales. Aucun reportage, aucune enquête sur le terrain, une absence complète d'explications et de perspectives mais des appels à la patience pour les évacués et au devoir pour les accueillants. Mais le déficit informatif est-il aussi total ? Les pages régionales n'y suppléent-elle pas en partie ?

L'information régionale s'organise en deux espaces : le département d'une part, avec la chronique départementale et les communes d'autre part, avec la chronique locale. Considérons successivement ces deux niveaux.

La chronique départementale concerne l'ensemble du département et la ville de Limoges dissociée des autres communes. Deux cents articles environ la nourrissent. Autant dire que la diversité y est grande. Pour la traiter, nous pouvons procéder comme précédemment et distinguer information brute et témoignage.

Le déséquilibre est écrasant à l'avantage du premier genre. C'est une véritable avalanche d'avis, d'appels, de communiqués, de comptes rendus et, noyés dans cette masse, une vingtaine d'articles publiés dont la plupart le sont durant les deux premiers mois du séjour alsacien. L'information brute est délivrée à parts à peu près égales par trois sources : l'administration préfectorale et municipale pour Limoges, des organismes sociaux et professionnels alsaciens et des organismes locaux reconnus par les pouvoirs publics. Dans le premier cas, l'administration s'adresse aux deux populations : aux Limousins, dans les premiers jours avec les appels à la solidarité, aux Alsaciens principalement une fois l'installation réalisée. Durant tout le séjour, elle les avertit des mesures et décisions organisant leur existence quotidienne dans tous ses aspects. Dans le deuxième cas, c'est, en deux langues le plus souvent, l'annonce de la reconstitution et de la reprise d'activité d'une caisse de retraite, d'une union sportive, d'un syndicat alsaciens. Dans le troisième cas, c'est la solidarité limousine qui :

s'exprime : naissance de comité, association, œuvre qui rendent compte à intervalles assez réguliers de leurs actions, par exemple une collecte, et de leurs gestes comme des dons individuels ou collectifs. Au fil des mois, sans disparaître tout à fait, cette troisième catégorie se réduit beaucoup contrairement aux deux autres. Tous ces communiqués « institutionnels » montrent la diversité des structures qui, bien vite, encadrent la population évacuée. Ils mettent aussi en valeur la multiplicité des actions entreprises pour soulager la détresse des Alsaciens. Mais ils ne constituent en rien, pour les uns comme pour les autres, une information globale et véritable sur les réalités du séjour.

Cette information n'est pourtant pas absente de la chronique départementale. On la trouve dans une vingtaine d'articles que l'on peut diviser en deux catégories : les articles d'enquête et les témoignages directs.

Les articles d'enquête portent essentiellement sur l'installation des évacués et ne vont pas au-delà de septembre. Peu nombreux, la plupart sont signés P. Davesnes. Avec P. Davesnes, on est dans le reportage. Dans « *Choses vues* », à la mi-septembre, il décrit « *l'accueil aux réfugiés* »³¹. En une centaine de lignes, il insiste sur la détresse des arrivants, souligne les limites de la seule bonne volonté. Deux jours plus tard, et toujours en cent lignes, il persiste et ose :

« *Il nous paraît impossible de prétendre que tout va mieux dans le meilleur des mondes, en ce qui concerne l'accueil, la répartition et l'hébergement des Alsaciens dans la Haute-Vienne et les départements limitrophes* »³².

Cette sortie a dû mettre en vigilance l'administration qui censure partiellement le troisième papier du journaliste sur « *l'accueil aux réfugiés alsaciens* »³³. En octobre, P. Davesnes signe un quatrième article intéressant les évacués. Le ton est apaisé et le propos satisfait : « *La solidarité française (sic) n'est pas un vain mot.* »

Hors Davesnes, rien à l'exception de la description d'une vente de bétail alsacien !

Les témoignages directs sont de deux types. Certains portent sur la situation des évacués en Limousin. Il peut s'agir de témoins locaux comme cette lettre d'un « *petit alsacien réfugié au général par là-bas* » (3 décembre 1939), de visiteurs comme « *une assistante d'hygiène sociale alsacienne* » (13 octobre 1939), ou un journaliste parisien, dont on publie l'article, « *les réfugiés dans nos campagnes* » (15 novembre 1939). D'autres parlent, à distance, de l'Alsace et des Alsaciens. Ainsi l'article de R. Audema décrit la situation de Strasbourg « *ville morte, capitale abandonnée d'une province en plein labeur* » avec lignes censurées (15 octobre 1939). Dans une lettre reproduite, un journaliste, mobilisé sur le front, rapporte les réactions offensées d'Alsaciens restés en Alsace, à la situation faite aux évacués (24 octobre 1939). Plus particuliers sont les propos de Limousins mobilisés qui, cantonnés en Alsace, découvrent la province et s'en ouvrent à leurs proches. Le 18 octobre 1939, c'est la lettre d'un jeune officier à ses parents, le 25, un poème écrit et envoyé par quatre sapeurs en cantonnement depuis 40 jours en Alsace.

Tout cela compose une information fragmentaire et disparate. Malgré les articles de Davesnes, – peut-être à cause d'eux ? –, la presse régionale ne propose aucun suivi, aucune approche un peu cohérente de la présence alsacienne dans le département.

Bien qu'en situation favorable pour enquêter et expliquer, force est de constater que la chronique régionale ne pousse pas loin la curiosité. Elle se contente très largement de publier les communiqués officiels et ne se risque guère au reportage. Par là même, elle prive ses lecteurs des éléments indispensables pour saisir le phénomène, en comprendre l'enjeu et ne pas seulement le subir. Faut-il attribuer cette timidité de la presse à un manque de curiosité voire de cécité pour ce qui se produit en campagne ? C'est très peu probable comme le montrent les articles de début septembre. Il faut plutôt y voir l'intervention de l'administration pour dissuader jusqu'à recourir à la censure comme P. Davesnes l'apprend par deux fois à ses dépens ? Toujours est-il que la chronique départementale, non seulement ne comble pas le déficit explicatif des pages nationales mais en escamotant la dimension départementale, elle interdit toute perception globale du séjour. Sans vision d'ensemble, l'accueil se trouve réduit à une expérience vécue de façon spécifique dans chaque commune.

Avec plus de trois cents notices, la chronique locale représente de loin, le corpus le plus étendu. Les notices sont en général courtes, moins de 50 lignes. Elles sont rédigées par un auteur local et remises pour publication au journal qui le signale par un en-tête : « *on nous communique* », « *on nous écrit* ».

³¹ Courrier du Centre. 14 septembre 1939.

³² Idem. 16 septembre 1939.

³³ Idem. 23 septembre 1939.

L'information, toujours très concrète, parfois personnalisée, s'adresse avant tout aux habitants de la commune. Dans la masse de renseignements que les communes délivrent, on peut distinguer plusieurs rubriques dont l'importance varie durant le séjour.

Dans une première rubrique, on peut ranger les communiqués de l'urgence, de la mobilisation. Ils constituent la quasi-totalité de l'information du mois de septembre 1939. Ils relèvent de trois types. Une trentaine sont des appels à la solidarité lancés par les maires limousins, appels à héberger, à fournir des couvertures. Un seul appel émane d'un maire alsacien, celui de Niederbronn, le 15 septembre 1939, à la population d'Eymoutiers. D'autres communiqués, plus nombreux – 40 –, à peine moins pressants, annoncent les initiatives prises, les structures – comité d'accueil et de secours – et les responsables qui les animent. Enfin, la mobilisation s'appuie, quelquefois, sur une information véritable de la population. Ainsi les populations de Rochechouart, Saint-Yrieix-la-Perche, Bussière-Poitevine, Saint-Mathieu, Le Chalard, Ladignac, Peyrat-le-Château, connaissent assez vite le nombre et l'origine des arrivants.

On peut réunir, dans une deuxième rubrique, tous les communiqués ayant trait aux questions de vie quotidienne : avis de paiement des indemnités, recensement, barème de rémunération de main d'œuvre. Ils reviennent régulièrement durant l'année de séjour et finissent par représenter le tiers de l'ensemble. D'une importance vitale à l'époque, leur intérêt documentaire s'avère faible.

Il en va tout autrement des 80 autres communiqués composant la rubrique « gestes ». Par geste, on entend expression, démonstration, échange. On peut distinguer plusieurs sortes de gestes. Il y a les remerciements publics et solennels de la population accueillie à la population accueillante et à ses responsables. Pour dix communes, le communiqué intervient dès l'installation achevée ; pour cinq autres, à l'occasion de la nouvelle année, mais pour la majorité – 24 – c'est au moment du départ et de la séparation que les réfugiés expriment leur reconnaissance dans un texte souvent émouvant parce que débarrassé de toute formule convenue. D'autres gestes sont civiques et associent les deux populations en des manifestations communes. Certaines sont d'initiative locale. C'est par exemple, la cérémonie du 11 novembre à laquelle participent les responsables alsaciens avec un dépôt de gerbe à Saillat, Cromac, de plaque à Rochechouart. A Châteauneuf-la-Forêt, on choisit le 14 juillet. Des gestes sont soufflés par l'administration. C'est le cas, le 17 décembre 1939, de la journée alsacienne avec quête et ventes d'insignes mais surtout de la fête de Noël. Sur injonction ministérielle, début décembre, le préfet demande aux maires d'organiser l'Arbre de Noël avec distribution de jouets et de faciliter l'audition collective du concert radiophonique national annoncé avec évocations alsaciennes et lorraines. La quarantaine de communiqués publiés entre le 26 décembre et le 24 janvier atteste que la fête a bien lieu dans toutes les communes où séjournent des évacués. Enfin, signalons quelques gestes collectifs, d'initiative privée certes, mais lourds de symbole, par exemple la constitution d'une fanfare mixte alsacienne et limousine, « *l'accueil fraternel* » ou encore la réunion de la chorale des Dames de Saint-Junien et de celle de Schiltigheim sans oublier les représentations théâtrales données par une troupe mixte au profit des ouvriers au chômage après l'incendie des usines Proust de Rochechouart.

Les notices restantes, peu nombreuses, nourrissent la rubrique des faits divers. On y trouve quelques événements nécrologiques tels le décès du maire alsacien à Blond et quelques affaires comme les difficultés de rentrée scolaire à Oradour-sur-Vayres par exemple.

Par les informations concrètes qu'elle dispense, les faits qu'elle rapporte, la chronique communale restitue un peu du vécu alsacien et permet, dans quelques cas, d'entrevoir les relations tissées entre les deux populations. A ce titre, elle est précieuse pour l'historien. Mais, pour les contemporains, sa nature même la prive de contribuer à expliquer et à faire comprendre un phénomène plus large que le cadre local. En somme elle aide à la vie quotidienne dans la commune, espace de correspondance par excellence et c'est tout.

Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'elle y réussisse partout comme le montre la répartition géographique très inégale des 300 communiqués. En effet, seules 81 communes sur les 160 qui accueillent donnent à publier ! Mais l'argument n'est pas aussi pertinent qu'il y paraît car l'information, étant principalement de source municipale, seules les 75 communes, siège administratif de communes repliées, sont susceptibles d'informer. Il faut donc admettre qu'un communiqué de la chronique communale de Saint-Junien s'adresse à l'ensemble des communes hébergeant la population de Schiltigheim c'est-à-dire 20 communes.

Plus déterminante semble être la distribution des communiqués entre les communes qui en émettent :

Tableau 30. Répartition des communiqués communaux parus dans la presse locale

Nombre de communiqués	Nombre de communes	Noms des communes
> 36	1	Rochechouart (46)
> 24 et < 36	1	Saint-Junien (27)
> 12 et < 24	3	Châteauneuf-la-Forêt, Le Dorat, Bellac
> 6 et < 12	6	Eymoutiers, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Léonard, Bussière-Poitevine, Château-ponsac, Oradour-sur-Vayres
> 3 et < 6	11	Saint-Mathieu, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Aix-sur-Vienne, Oradour-Saint-Genest Mézières-sur-Issoire, Blond, Vayres, Ambazac, Couzeix, Saint-Germain-les-Belles, Cromac
3	5	Solignac, Pierre-Buffière, Le Palais, Bessines, Magnac-Laval
2	11	Autres
1	43	Autres

Les situations sont particulièrement contrastées puisque les communiqués de la seule commune de Rochechouart représentent le volume cumulé des 43 communes à communiqué unique !

Cette inégalité très forte, doit être pourtant nuancée. Les gros scores caractérisent tous des chefs-lieux de canton. Le communiqué concerne plus sûrement l'espace cantonal que la seule commune générique et on peut penser que le nombre souvent important de population reçue et l'espace d'accueil plus étendu imposent de multiplier les communiqués. A l'inverse, lorsqu'il s'agit d'informations strictement communales, la nécessité d'en passer par la presse ne s'impose plus sauf si l'autorité locale désire marquer le coup – exemple l'arbre de Noël –.

Cette rapide analyse quantitative souligne le caractère limité de l'information locale délivrée par les journaux régionaux. Mais cette indigence est-elle réelle ou résulte-t-elle des contraintes spécifiques des dits journaux ? Pour répondre, intéressons-nous à un journal de pays dont la vocation est principalement locale. Des trois organes déjà cités précédemment, nous écartons le Nouvelliste de Bellac car sa périodicité mensuelle est trop longue. Bien qu'empêché de paraître durant deux semaines de septembre en raison du manque de personnel, l'Echo de Saint-Yrieix-la-Perche – est mieux centré sur le pays, ici le pays arédien, que l'Union du centre, pays de Rochechouart.

L'Echo de Saint-Yrieix enrichit-il la perception locale de la présence alsacienne ? La réponse est nettement positive et pour deux raisons. Le volume d'informations est important avec une trentaine de notices soit le double des communiqués publiés dans la chronique locale du Courrier du Centre. Surtout, l'information est complète. En plus des communiqués institutionnels, on peut y lire des articles marqués du souci de précision et d'explication quasi pédagogique. Sont analysés les grands moments du séjour : ainsi l'arrivée et l'accueil font-ils l'objet d'un article de 60 lignes « *Les réfugiés alsaciens à St Yrieix* ³⁴ ». Dès la première phrase, les renseignements essentiels sont donnés :

« Depuis le 6 septembre, Saint-Yrieix a reçu plus de 3 500 réfugiés alsaciens venant de Gamsheim, la Vanthezenau (sic) et Niederbronn » et l'auteur de décrire, sur le même mode, l'accueil, ses difficultés, ses résultats tout en s'autorisant quelques formules émouvantes bien qu'approximatives : « *ils ont dû quitter leurs foyers et traverser une grande partie de la France pour demander asile à la cité arédienne* » !

De la même façon, en décembre 1939, deux articles sont consacrés au desserrement par départ de 300 évacués vers la commune voisine de Coussac-Bonneval. Les raisons et les avantages escomptés sont présentés quitte à subir la censure :

«...leur (les évacués) rendre la vie aussi douce que possible tant que les circonstances les tiendront éloignés de leur petite patrie ». Censure

Même précision, même émotion dans les articles relatant la fête de Noël et le départ en août 1940.

Plus originaux, quelques articles mettent en scène la population évacuée elle-même, avec la même volonté d'expliquer. Un article de la fin décembre décrit le conseil de révision des « *réfugiés alsaciens* » :

« Tous avaient arboré d'importantes cocardes tricolores et nombre d'entre eux un petit tablier blanc, tradition en Alsace, avec brodés par les filles, noms, prénoms, localité. » Dans un autre, en vingt lignes, est exposée la légende de la source de Sainte-Odile, patronne de l'Alsace.

³⁴ ADHV I/L 299. L'Echo de Saint-Yrieix. 30 septembre 1939 n° 37.

A l'évidence, les habitants du pays de Saint-Yrieix-la-Perche bénéficient d'une information plus complète. Cela modifie-t-il profondément leur perception du séjour alsacien ? Rien n'est moins sûr. Par contre, il est raisonnable de penser que les précisions, les explications fournies travaillent à une découverte réciproque.

Durant le séjour des évacués alsaciens, la presse régionale délivre à leur endroit une information globalement réduite bien qu'irrégulière sur la période. Peu d'informations nationales apparaissent dans cette presse : des mesures ministérielles principalement, quelques démonstrations de solidarité. Le pays sait ce qu'on attend de lui... Le seul effort d'explication porte sur la spécificité alsacienne. Il est à mettre à l'actif d'un élu alsacien, en charge de la population du Bas-Rhin, et qui, à ce titre, perçoit assez vite le risque d'incompréhension et les déceptions de ses administrés évacués. Au delà des explications, le message est net. Dans l'épreuve que le pays leur impose, les évacués alsaciens ont droit à la solidarité et à la compréhension.

Ce déficit de pédagogie gouvernementale n'est pas compensé au niveau régional. Dans le cadre départemental, l'arrivée et bientôt l'existence quotidienne de plus 60 000 personnes n'éveillent guère la curiosité des journalistes locaux, il est vrai, sous surveillance ! En dehors de quelques reportages de début de séjour et de quelques témoignages extérieurs, les évacués n'apparaissent que dans des communiqués d'« institutions » travaillant à améliorer leurs conditions de vie. Cette absence de vision départementale morcelle, fragmente la perception de la présence alsacienne en autant de situations communales, en autant d'expériences vécues sans être analysées par manque de repères et de perspectives.

Ce sont des bribes de ces expériences que traduisent parfois les communiqués de la chronique locale lorsqu'ils rendent compte de manifestations officielles ou décrivent des gestes privés. Mais cela ne suffit pas pour constituer une véritable pédagogie de la découverte réciproque. Seuls à profiter d'une telle ambition, les Arédiens, du moins s'ils sont lecteurs assidus de l'Echo de Saint-Yrieix-la-Perche, accèdent à une connaissance assez fine de leurs visiteurs.

Sans volonté délibérée et, donc sans responsabilité directe, la presse régionale, au travers des différents types d'informations délivrées, n'aide pas à la compréhension de la situation et, sans l'interdire, ne facilite pas la rencontre des deux populations.

LA COEXISTENCE DES DEUX POPULATIONS

De septembre 1939 à septembre 1940, les deux populations se découvrent et apprennent à vivre ensemble.

Dans cette épreuve redoutable, compte tenu du décalage psychologique et culturel dont nous avons parlé plus haut, on peut distinguer plusieurs moments de durée et d'intensité différentes.

L' apprentissage de la coexistence

Septembre, l'effervescence du premier accueil

Septembre – et début octobre –, soit les quinze jours suivant l'arrivée échelonnée des Alsaciens dans les communes d'accueil, c'est le temps de la mobilisation pour l'accueil dans une ambiance chaleureuse et réconfortante pour les arrivants. Les évacués, comme le déclarent leurs maires dans les remerciements qu'ils adressent à leurs hôtes, sont très touchés par le « *dévouement* », « *l'empressement* » et même le « *zèle* » déployés.

« *Vive reconnaissance à la brave population de Bussière-Poitevine pour l'accueil bienveillant et chaleureux que leurs sœurs et leurs frères ont reçu* »³⁵.

Les rapports des autorités administratives, quelque peu soulagées, se félicitent de cette attitude à laquelle elles attribuent « *l'état moral excellent des populations accueillies* »³⁶. Le correspondant rédacteur de Saint-Yrieix-la-Perche se contente de noter « *le calme et la résignation* » des accueillis. Mais le plus difficile est à venir.

³⁵ Courrier du centre. 29 septembre 1939.

³⁶ Idem 29

Octobre-décembre 1939, le temps de la coexistence difficile

Passé septembre, l'espoir d'un séjour court s'estompe. Les Alsaciens s'établissent et les Limousins connaissent la gêne matérielle. Il faut aussi accepter les différences et le regard critique de l'autre.

Avec l'installation, les Limousins doivent apprendre à se « resserrer et à se gêner pour donner un abri pour ces malheureux »³⁷. Cela signifie, très fréquemment, cohabiter.

Nous avons vu, dans le chapitre sur l'hébergement, combien la gêne est réelle : une famille sur cinq loge des évacués. Or cet effort ne suffit pas pour assurer un confort minimal et éviter l'entassement. L'amertume alsacienne est forte. Les maires évacués multiplient les plaintes et les appels aux autorités. Pourtant, sauf exception, ils reconnaissent la bonne volonté des populations locales et, comme les Limousins admettent les défaillances de l'hébergement, les tensions restent limitées à des frictions individuelles.

Le regard alsacien est plus sévère sur les manières de vivre limousines. On sait, parce qu'ils l'ont écrit abondamment, que, pour les Alsaciens, l'étrangeté limousine réside dans les conditions de vie étonnamment frustes : les toilettes au fond du jardin, l'eau que l'on puise, l'électricité peu fréquente, la cheminée qui fume en guise de chauffage... Les témoignages limousins recueillis concordent. Sans pouvoir préciser de quelle façon, les évacués font ressentir aux locaux le retard de leur existence matérielle et blessent ainsi leur amour-propre. Le phénomène est suffisamment répandu et dangereux pour que des élus alsaciens interviennent afin d'éteindre le feu : ainsi M. Walter précise-t-il dans le *Courrier du Centre* du 5 novembre 1939 :

« Les surprises qu'il ne faut pas prendre pour des critiques aux yeux des départements qui nous accueillent. »

Gêne matérielle et décalage culturel constituent à l'évidence des obstacles à la coexistence. Suffisent-ils pour créer un climat de tension entre les deux populations ? Des traces sont conservées dans les archives d'incidents ayant provoqué l'intervention d'une autorité de police. Ainsi un esclandre antilimousin d'une sage-femme réfugiée à Bessines engendre-t-il un émoi certain parmi la population locale. Ainsi les épiciers de Saint-Léonard, en délégation, protestent-ils, auprès du maire contre les accusations alsaciennes de réserver leur café pour leur « clientèle habituelle »³⁸. Rien de spectaculaire et d'irréparable mais ces réactions traduisent à l'évidence un agacement voire une exaspération incontestables.

C'est parce qu'il sait combien l'ambiance est électrique dans beaucoup de communes d'accueil que M. Walter en appelle à la fin du mois de novembre, soit plus de deux mois après l'arrivée, à une amicale compréhension réciproque :

« Et vous ne serez pas surpris de la curiosité quelque peu anxieuse avec laquelle nous espérons voir s'établir entre nous, non pas un pont qui relie deux rives par ailleurs bien lointaines mais des relations amicales et continues, désirées de part et d'autre »³⁹.

C'est pour enrayer la détérioration des rapports entre les deux populations que les autorités relancent la mobilisation limousine. Cela passe par un appel réitéré à la générosité. En effet, la souscription en faveur des réfugiés, lancée à la mi-octobre, n'a rapporté à la mi-novembre que 10 000 francs en raison d'un nombre limité de souscripteurs et d'un montant des versements modeste à l'exception de quelques dons tous extérieurs au département⁴⁰. Or, à la fin décembre, la somme approche les 100 000 francs. L'analyse des listes de souscripteurs montre très nettement l'impact de l'intervention publique. Première cible, les enfants des écoles. Durant le mois et demi, plus de 120 écoles font parvenir un don s'élevant en moyenne à 100 francs. Les institutionnels sont aussi bien présents : des services administratifs – préfecture de Limoges, direction du service agriculture –, des services publics – PTT, SNCF –, des organismes financiers – Caisse d'épargne avec un versement de 15 000 francs fin novembre, Crédit agricole, Banque de France –, des organismes mutualistes – pharmacie mutualiste, sociétés de secours mutuel notamment en décembre –, Enfin quelques entreprises contribuent dont les établissements Proust de Rochechouart qui, suite à une collecte sollicitant l'ensemble du personnel, du président à l'ouvrier, offre 900 francs. Pourtant le décuplement des sommes recueillies ne doit pas masquer la principale limite de la campagne : parmi les

³⁷ 4 H 20.

³⁸ 4 H 14. *Courrier du maire de Saint-Léonard à préfet de la Haute-Vienne*. 22 décembre 1939.

³⁹ *Courrier du Centre*. 20 novembre 1939.

⁴⁰ Sur la 4^{ème} liste apparaissent un versement de 500 francs effectué par une habitante de Philadelphie et un autre de 200 francs reçu de Bruxelles. Sur la 5^{ème} liste, deux dons (1 000 et 2 000 francs) proviennent de réfugiés alsaciens installés à Périgueux.

souscripteurs, les particuliers se font rares. Sur les six listes publiées, ils ne sont qu'une vingtaine et les versements un peu conséquents émanent toujours de personnes étrangères au département ou réfugiées elles-mêmes.

Comment interpréter cette frilosité ? Mauvaise volonté liée à une sourde hostilité à la présence alsacienne ? C'est peu probable. Plus sûrement, jouent, dans les communes accueillantes, la conviction que l'effort consenti est suffisamment lourd et, dans les communes qui n'accueillent pas – dont Limoges –, le faible élan compassionnel que l'absence du « spectacle des réfugiés » explique pour l'essentiel ⁴¹.

Janvier-mai 1940, le temps de la coexistence apaisée.

Le début de l'année 1940 voit se multiplier les signes d'une détente. Signes en creux, la disparition de plaintes des maires alsaciens, la raréfaction des articles dans la chronique départementale et communale, signes en relief, des activités communes et des gestes de sympathie.

Les activités communes sont de deux sortes, sportives et culturelles. En février, une équipe mixte, limousine et alsacienne, de football est formée à Saint-Yrieix-la-Perche. En mars, deux rencontres ont lieu entre équipes alsacienne et limousine. L'une oppose les équipes de Schiltigheim et de Chabanaise-Confolens – Charente limousine –, l'autre celles de Wissembourg et Magnac-Laval. Le même mois, plusieurs initiatives culturelles sont prises. Elles aboutissent à la création de formations mixtes. Certaines sont musicales : à Limoges une fanfare, l'Accueil fraternel, à Saint-Junien, une chorale fruit des « efforts conjugués » de la Chorale des Dames de Saint-Junien et de la petite phalange de la Chorale de Schiltigheim. Une autre est théâtrale avec la constitution d'une troupe mixte qui se produit à Rochechouart..

Les gestes de sympathie sont le fait des réfugiés alsaciens qui manifestent ainsi leur reconnaissance mais aussi leur solidarité avec leurs hôtes. Gratuits, ces gestes n'en recèlent que plus d'émotion et, on peut le penser, d'impact. En janvier 1940, à Bellac, à l'occasion d'une soirée artistique donnée par les évacués en résidence, une somme est offerte pour le secours aux soldats limousins. Un mois plus tard, un geste identique est effectué par les Alsaciens de Schiltigheim en faveur des employés des établissements Proust de Rochechouart frappés par un incendie.

Comment expliquer l'évolution des relations entre les deux populations au tournant de l'année 1939-1940 ? Plusieurs facteurs, de nature différente, peuvent être avancés.

Le premier réside, sans conteste, dans l'amélioration des conditions d'hébergement telle que nous l'avons analysée dans le chapitre sur l'hébergement. Le desserrement et la forte diminution des cantonnements collectifs consécutive aux transferts administrés, normalisent nombre de situations communales et éliminent les motifs de tension.

L'autonomisation des familles alsaciennes, décidée dès novembre 1939 par le gouvernement, constitue un facteur essentiel. Comme nous l'avons montré dans le chapitre sur l'assistance, au printemps 1940, la quasi-totalité des évacués disposent, comme ils l'entendent, d'un revenu sensiblement supérieur au revenu limousin. Par là même, ils échappent à l'assistanat direct. En tournant la page de la cantine, ils retrouvent leur pleine dignité. L'effet paradoxal mais aucunement dramatique de cette autonomisation et de cette amélioration de la situation des conditions de vie des Alsaciens, la solidarité financière limousine s'étiolé. A partir de la fin janvier, le nombre de dons chute. La dernière liste, à la mi-avril, n'en comporte que 4 dont un de 5 000 francs effectué par un Alsacien sans autre précision. Durant les trois mois de février, mars et avril, moins de 12 000 francs sont recueillis et seuls 8 particuliers contribuent. Disparaissent aussi les écoles, les institutionnels, ce qui laisse penser que la pression des autorités ne s'exerce plus depuis longtemps.

Il existe un autre facteur d'apaisement auquel les limousins sont très vite sensibles. La présence alsacienne massive engendre des retombées appréciées. Les plus évidentes, parce que directes, sont économiques et financières. Elles intéressent beaucoup de monde, commerçants, agriculteurs, auxiliaires de mairie et logeurs etc., même si c'est à des niveaux et selon des modalités très différents comme nous le verrons au chapitre suivant. Une retombée plus lointaine est espérée du clergé limousin. L'effet d'entraînement de l'exemple alsacien, bien orchestré, ne doit-il pas provoquer « un réveil de la foi endormie par cinquante ans de laïcisme » (Curé du Dorat).

⁴¹ En mai 1940, la souscription lancée en faveur des réfugiés de l'Exode connaît plus de succès auprès des particuliers notamment limogeois ce qui confirme l'importance décisive du facteur émotionnel dans la mobilisation solidaire.

Enfin, il est un dernier facteur qui a trait à l'évolution psychologique des deux populations. Moins de gêne réciproque, moins d'assistanat pour les Alsaciens, des compensations pour les Limousins, autant de conditions qui aident les uns à accepter l'idée d'exil, les autres, la perspective d'un accueil prolongé. Car l'évidence s'impose à la fin de l'année 1939 : le séjour va durer. Les nouvelles de la province, qu'elles soient envoyées par ceux qui sont restés, transmises par les soldats limousins qui y stationnent ou rapportées par les délégations autorisées à retourner en Alsace pour quelques jours afin de récupérer des affaires et de vérifier l'état des lieux, dissipent les illusions. L'affrontement va survenir, le refuge est au loin, il faut se résigner à l'exil.

« Les circonstances nous imposent non pas de passer mais bien plutôt de demeurer chez vous »⁴².

Il faut donc aménager l'exil. D'ailleurs, début février 1940, le préfet de la Haute-Vienne est invité par la vice-présidence à organiser, en liaison avec le Comité national des Loisirs, des foyers alsaciens. Une somme élevée de 77 000 francs est engagée pour la création de 13 foyers dans des communes fortement accueillantes⁴³.

A ces facteurs, il convient d'associer un évènement déclencheur. Il survient à la fin de l'année. Il s'agit de la fête de l'Arbre de Noël. L'opportunité du moment n'échappe pas à l'autorité publique comme l'écrit le vice-président au préfet le 25 novembre 1939 :

« Il serait souhaitable qu'à cette occasion (Noël) on pût grouper les enfants alsaciens et lorrains et les enfants des habitants pour lesquels les municipalités organiseraient elles-mêmes l'Arbre de Noël. Cette fête devra autant que possible être mise à profit pour réunir et associer la population locale et les réfugiés »⁴⁴. L'Arbre de Noël consiste en une distribution de jouets et d'effets chauds pour les enfants alsaciens dans le cadre *« d'une fête traditionnellement célébrée dans leur province »*. Quelques jours plus tard, deux nouveautés sont introduites : la distribution de jouets doit concerner tous les enfants et, le 25 décembre en soirée, un concert radiophonique avec évocations alsaciennes et lorraines, doit couronner le dispositif. L'objectif principal est bien saisi par le préfet qui le répercute auprès des maires dans une circulaire du 16 décembre :

« Comme il importe que la fête de Noël ne se déroule pas sans que les enfants aient une occasion de fraterniser ensemble, je ne saurais trop vous recommander de les grouper dans l'après-midi du 25 décembre dans un goûter commun »⁴⁵.

Le succès n'est pas assuré comme le signale le haut fonctionnaire :

« Il n'est pas impossible que dans certaines localités, cette manière de procéder (remise individuelle aux familles alsaciennes et limousines) soit mieux à la convenance des parents. »

Nous connaissons le résultat grâce aux communiqués publiés par la presse. En un mois, du 26 décembre au 24 janvier, 25 paraissent dans le *Courrier du Centre*⁴⁶. Proposés par le correspondant local, fréquemment rédigés par un – ou des – instituteur, ils décrivent, parfois avec force détails, la fête de l'arbre de Noël. Le scénario type respecte plusieurs conditions. S'agissant des participants, ainsi qu'il est demandé, la fête réunit les enfants alsaciens et limousins accompagnés de leurs parents. S'y ajoutent les autorités municipales des deux communes, flanquées souvent, pour la commune alsacienne, du curé et – ou – du pasteur. Il arrive, parfois, que l'Etat soit représenté : ainsi, à Cromac, le préfet de la Haute-Vienne, avec le sous-préfet de Bellac et le sous-préfet d'avant-guerre (!) mais sans le sous-préfet de Wissembourg, manifestent par leur présence *« leur intérêt pour les petites communales rurales »* ! Parfois, cela peut faire beaucoup de monde – plus de 2 000 personnes au Dorat dont 800 enfants –. Cependant, la mixité des enfants est absente dans quatre cas. A Châteauponsac et à Magnac-Laval, on invoque le manque de place. Dans la première

⁴² Ibidem.

⁴³ ADHV 187 W 1. Il s'agit de Magnac-Laval, Le Dorat, Châteauponsac, Rochechouart, Ambazac, Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche avec 7 000 francs de dotation et Saint-Mathieu, Saint-Laurent-sur-Gorre, Nantiat et Cromac avec une dotation de 3 500 francs.

⁴⁴ ADHV 187 W 1. Instruction du 24 novembre 1939.

⁴⁵ ADHV 187 W 3. Préfet de la Haute-Vienne aux maires.

⁴⁶ Il y en aurait beaucoup plus mais le journal refuse les comptes rendus parvenus après le 15 janvier. Les communes dont le compte rendu est publié sont les suivantes : Saint-Junien, Saint-Mathieu, Ambazac, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Vayres, Pierre-Buffière, Bellac, Ladignac-le-Long, Le Dorat, Saint-Léger-Magnazeix, Cromac, Oradour-saint-Genest, Rochechouart, Châteauponsac, Eymoutiers, Saint-Maurice-les-Brousses, Royères, Bussière-Poitevine, Couzeix, Oradour-sur-Vayres, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Roussac, Saint-Auvent, Magnac-Laval.

commune, exigüité des locaux oblige, les enfants limousins sont écartés et, comme les enfants catholiques portent le deuil du curé de Hatten récemment disparu, la fête ne concerne que les enfants protestants. A Magnac-Laval, en raison du nombre, le déroulement est fractionné. Le 22 décembre a lieu la fête protestante, le 23 celle des écoles et le 24 le comité catholique prend le relais, avec un rappel le lendemain tant « *la fête de la veille a été réussie* ». A Oradour-sur-Vayres et à Pierre-Buffière, l'Arbre de Noël est l'affaire des Alsaciens sans participation ni des autorités, ni des enfants limousins ⁴⁷.

De façon très générale, l'Arbre de Noël est organisé dans un espace public. Le plus souvent, il s'agit de la salle des fêtes, parfois d'une salle de classe. Une exception toutefois : dans la commune d'Oradour-saint-Genest, « *à l'occasion de l'arbre de Noël, nombreux étaient les protestants et les catholiques venus sous la nef de notre église* ».

Le programme de la fête ne varie guère d'une commune à l'autre. Elle débute par un spectacle d'enfants composé de chants de Noël, plus fréquemment alsaciens que limousins, de poèmes, parfois de tableaux vivants. Dans cinq communes, la Marseillaise, entonnée par l'ensemble de l'assistance, clôt cette première partie. Lui succèdent les allocutions des autorités : discours convenu du maire alsacien – ou de son représentant – qui multiplie les remerciements et exprime son espoir d'un retour « *au plus vite dans la chère province* » ; discours attendu du maire limousin qui souligne l'esprit de solidarité et l'ampleur de l'effort consenti par ses administrés. En une occasion, le maire limousin esquisse une critique. Il s'agit du maire de Saint-Léger-Magnazeix quand il déclare « *exhorter les réfugiés au calme, à la patience qui permettront à la municipalité et au comité d'accueil de leur procurer toute l'aisance nécessaire afin que de part et d'autre on n'emploie plus le mot de "réfugiés" mais le seul mot "amis"* ». Sans surprise, les allocutions se terminent par une proclamation de foi patriotique et d'espoir dans la victoire. Sur ce dernier thème, dans deux communes, les maires évoquent les enjeux du conflit pour les réfugiés eux-mêmes :

- à Vayres, les deux maires : « *Vive l'Alsace, Vive la république une et indivisible, vive la France victorieuse.* »

- à Châteauponsac, le maire limousin s'adressant aux enfants alsaciens :

« *Mes chers enfants [...] vous êtes comblés [...] Comparez votre sort à ceux des Autrichiens, Tchèques et Polonais et dites-vous que si malheureusement l'Allemagne était victorieuse vous auriez le même destin. Pour prouver votre reconnaissance, je vous prie de crier avec moi "Vive la France".* »

Après l'élan patriotique, vient le bonheur des enfants avec la distribution des cadeaux de Noël, jouets, friandises mais aussi, dans de nombreuses communes, des lainages ⁴⁸.

Bien que manifestation officielle organisée sur commande, la fête de l'Arbre de Noël atteint son objectif. Les comptes rendus soulignent l'émotion des participants née de la réunion des enfants mais aussi de gestes réciproques spontanés et de sincérité incontestable. Marques d'amitié, comme la remise d'une « *jolie poupée de fabrication strasbourgeoise* » par la municipalité d'Herrlisheim à la directrice et au directeur d'école limousins de Châteauneuf-la-Forêt, démonstration de fraternité avec « *Douce nuit* » murmurée dans « *un élan unanime et spontané par la salle entière* » au Dorat.

A l'évidence, passé 1939, pour beaucoup de Limousins, les Alsaciens ne sont plus tout à fait les réfugiés de septembre. Ils font partie du paysage et sont devenus des acteurs autonomes de mieux en mieux acceptés. Trop aux yeux de certains, il est vrai minoritaires, tels cet ingénieur agronome de Châteauneuf-la-Forêt (février 1940) :

« *Je prétends qu'on tolère tout aux réfugiés [...]. Je suis obligé de constater que les ordres doivent être très sévères pour qu'au sujet des réfugiés aucune mesure ne soit prise. J'ajoute qu'il est navrant de constater que les français (sic) ne peuvent pas défendre leur patrimoine lorsqu'il s'agit de délit commis par les Alsaciens..* » ⁴⁹.

Quelques semaines plus tard, la bataille de France et son issue dramatique ouvrent dans les relations entre les deux populations un nouveau moment.

⁴⁷ ADHV I/L 419. Le Courrier du centre, 4 janvier 1940. A Oradour-sur-Vayres, la fête se déroule dans le foyer ADP dont les responsables sont chaleureusement remerciés par les organisateurs alsaciens. En réponse, le jeune fils du couple limousin entonne « *en bon allemand* » (sic) Mon beau sapin.

⁴⁸ Une belle surprise pour les enfants alsaciens et limousins réunis de Couzeix, des chocolats offerts par les princesses Elizabeth et Margareth d'Angleterre !

⁴⁹ ADHV 1488 W 12.

La coexistence à l'épreuve

L'épreuve des combats

Le climat évolue avant même le déclenchement de l'offensive allemande. Dès avril, une sorte de raidissement s'opère, la suspicion s'installe. Le changement est perceptible dans la presse et les réfugiés se retrouvent sur la sellette. Ainsi le Petit Limousin d'avril et début mai, rendant compte d'incendies non expliqués, use-t-il de formules et d'arguments troublants :

« 10 avril 1940 : Champsac. Etranges coïncidences : le feu se déclare par trois fois dans les tailles après le passage d'un réfugié ».

« 11 mai 1940 : Près de Peyrat-de-Bellac, un moulin est détruit par un incendie. (description) Trois réfugiés alsaciens qui furent avisés n'arrivèrent sur les lieux que pour constater la destruction complète du bâtiment ».

Il est fort probable que les auteurs de ces lignes « n'y voient aucune charge particulière ». Mais la stigmatisation des réfugiés est pourtant incontestable.

Avec l'attaque allemande, la situation se tend et les accusations émanant de Limousins se multiplient comme le souligne la Commission de contrôle postal militaire dans le rapport qu'elle remet au préfet en date du 22 mai 1940⁵⁰ :

« Depuis 5 ou 6 jours, nous lisons dans un très grand nombre de lettres émanant de Limousins des appréciations très sévères sur l'attitude actuelle des réfugiés alsaciens, disant que depuis l'entrée des allemands en Belgique et en France, ils se réjouissent et manifestent leur joie par des chants et de la musique. »

Et de livrer quelques extraits de ces courriers :

- du 20 mai 40, commune de Maisonnais-sur-Tardoire :

« Ici comme là-bas, les nouvelles sont toutes les mêmes mais depuis que ça réussit si bien pour l'autre côté, nos alsaciens sont devenus bien arrogants. Une partie de la journée d'hier, ils se sont groupés assez nombreux sur la grande route avec des accordéons, jouant et chantant des marches qu'on ne comprenait pas. Il ne les faut pas humains car ils ont des leurs qui y sont aussi. Mais ce matin, les gendarmes sont venus les trouver, qu'ils se restent tranquilles. S'ils sont contents qu'ils ne le montre (sic) au moins pas. Mais à partir du jour où ils ont vu qu'ils avançaient et vu tout le monde inquiet, eux se sont remontés d'un orgueil, il faut le voir. »

- du 22 mai 40, commune de Lussac-les-Eglises.

« Les Ja Ja étaient heureux d'avoir appris que leurs compatriotes avaient pris Amiens et Arras. Aussi leur joie ne se prolongera pas, je crois. Je puis le dire que c'est dégoûtant de voir ce que ces gens là ont comme mentalité, tout leur est permis. Le chef de brigade prétend qu'il faut qu'ils s'amusent. Mais je crois que cela ne durera pas. »

- du 22 mai 40, commune de Magnac-Laval.

« Si vous voyez les réfugiés comme ils sont heureux depuis que ça va mal, ils ne font que rire et chanter »

- et encore du 22 mai 40 :

« Hélas on ne sait trop quoi penser pour le moment. Il n'y a que nos réfugiés qui soient très contents, pas tous mais les 3/4. Depuis que les troupes hitlériennes avancent, ils manifestent leur joie, sifflent, chantent et font la bombe; ils se voient déjà redevenus allemands, aussi la haine monte.. Des réfugiés ont dit, paraît-il, que les cadavres ne tombaient plus par terre, tellement il y en avait, ils restent debout appuyés les uns contre les autres. »

On comprend que de tels propos ne laissent pas d'inquiéter la Commission :

« Il serait de toute urgence nécessaire de se rendre sur place car les pires événements seraient à craindre si l'état d'esprit des indigènes (sic) se montait encore un peu plus. »

Au même moment, la gendarmerie enregistre quelques frictions. Ainsi, en mai 1940, dans la commune de Saint-Junien, survient une altercation entre un contremaître limousin et un ouvrier alsacien qui « prétend » (sic) que le Limousin a déclaré : « les Alsaciens sont des boches⁵¹ ». Toujours en mai fleurissent les dénonciations anonymes :

⁵⁰ ADHV 3 R 13. Le 23 mai 1940.

⁵¹ ADHV 1488 W 99.

« Morterolles le 24 mai 1940

Monsieur

Je viens vous dire que dans notre commune nous avons beaucoup de réfugiés du Bas-Rhin et que dans cette quantité il y en aurait parmi eux qui ne serait point trop sincère au pays et je pourrai vous signaler qu'il y a un homme qui ferait les fonctions de prêtre réfugié à Morterolles et dont tout le pays porte une rude attention à son visage et à ce qu'il parraît (sic) qu'il aurait même un poste émetteur, donc mon cher monsieur vous seriez bien aimable d'y porter votre attention le plutôt possible en y faisant faire une petite visite.

Je compte sur vous.

En attendant recevez mes salutations les plus sincères ⁵². »

Lors de l'enquête de la gendarmerie qui s'ensuit, plusieurs personnes, désirant garder l'anonymat, expriment leurs craintes au sujet de la personne signalée : « *sans doute un poste TSF émetteur qui marche souvent et tard dans la nuit, des voyages fréquents à Limoges, une partie de sa famille et un frère officier dans l'armée allemande..* ». La surveillance discrète mise en place ne donne rien.

Que faut-il penser de ces procès en trahison ? Pour les commissaires, l'accusation ne tient pas :

« *Dans aucune des 100 lettres alsaciennes que nous lisons quotidiennement nous ne trouvons aucune manifestation de joie, aucune expression pouvant laisser supposer des sentiments antifrancsais.* »

Il s'agit donc de malveillance au pire, d'erreur d'interprétation voire d'autosuggestion. Mais les commissaires n'attribuent-ils pas trop de transparence au courrier alsacien dont tout le monde sait qu'il est susceptible d'être lu et qui ne concerne qu'une minorité de réfugiés ?

Par ailleurs, fin mai-début juin, la presse rapporte des arrestations d'Alsaciens pour propos défaitistes avérés et publics qui valent à l'un des auteurs une condamnation à deux ans de prison. Ces cas sont réduits, il est vrai, mais les six écroués n'osent-ils pas dire très haut ce que de nombreux autres pensent, voire, disent tout bas ? C'est bien ce que déclare, quelques semaines plus tôt, un réfugié de Schiltigheim lors de son procès pour propos hitlérophiiles : « *J'en ai assez de ces cochons de Français et de leur gouvernement juif.* » Pour sa défense, il assure « *que la plupart des réfugiés à Rochechouart ont eux aussi des sentiments hitlérophiiles* » ce qu'un témoin confirme ⁵³.

Peu importe le propos mais ce qui est certain, c'est que les Limousins savent que l'unanimité ne règne pas parmi les réfugiés. Tous les témoins limousins interrogés, soixante ans après, soulignent les divergences d'opinion entre réfugiés et les discussions plus qu'animées qu'elles engendraient. Mme Faubert d'Oradour-sur-Vayres se souvient que la jeune réfugiée, employée avec elle à servir au magasin, lui signalait, parmi les clients, ses congénères, les « *bons* » Alsaciens c'est-à-dire « *Français* » des autres, « *les boches* ». Les procès-verbaux de gendarmerie relatent plusieurs cas d'altercations entre Alsaciens à résonance politique. Ainsi, en décembre 1939, deux Alsaciens de Lauterbourg, réfugiés à Ambazac échangent des insultes : « *l'un traite l'autre de partisan d'Hitler* ⁵⁴ ». Et l'hitlérophiile de Schiltigheim est condamné à cinq ans d'emprisonnement après dénonciation d'un de ses compatriotes évacués comme lui à Rochechouart.

La bataille tant redoutée met à rude épreuve la coexistence entre Alsaciens et Limousins. Si elle ne la détruit pas, elle libère, chez certains le refoulé et laisse craindre une détérioration rapide des relations entre les deux populations d'autant que l'avancée allemande jette sur les routes de l'Exode des milliers d'autres réfugiés.

L'épreuve de la défaite

A partir du 20 mai et jusqu'à l'armistice, près de 190 000 réfugiés supplémentaires sont accueillis en Haute-Vienne, pour moitié à Limoges, et pour moitié dans les autres communes du département. La très grande majorité – 90 % – sont Français. Plus d'un sur deux est originaire de la région parisienne. Paris, avec 65 000 réfugiés, fournit le tiers de l'ensemble. Les autres populations départementales correspondent aux régions frontalières du Nord, Pas-de-Calais et Ardennes (14 000 arrivées) auxquelles il faut ajouter les Alpes maritimes avec 2 000 personnes qui fuient le danger italien. Les étrangers sont composés principalement de Belges – 97 % –. Parmi les 13 autres nationalités représentées, seuls les Polonais

⁵² ADHV 1488 W 7. Bessines. 24 mai 1940.

⁵³ ADHV I/L 412. Le Petit Limousin du 9 mars 1940.

⁵⁴ ADHV 1488 W 3. Ambazac. décembre 1939.

– émigration oblige –, les « *Hollandais* » et les Luxembourgeois dépassent quelques dizaines d'individus ⁵⁵.

L'arrivée massive des réfugiés de l'Exode constitue une épreuve pour les Limousins mais aussi pour les Alsaciens. Ces derniers doivent partager des conditions matérielles déjà difficiles et peuvent craindre une détérioration de leur sort. Quelques jours après l'arrivée des premiers contingents de l'Exode, le préfet décrit la nouvelle situation et ses contraintes et esquisse des solutions :

« L'arrivée de nouveaux réfugiés s'est déjà effectuée dans de nombreux centres d'accueil où ils ont été reçus avec beaucoup d'élan par les populations limousines. Ces réfugiés sont venus prendre place auprès de ceux qui les avaient précédés et cet afflux a dû provoquer des difficultés locales très grandes. Après une période initiale de dévouement improvisé, une nouvelle distribution des locaux, un certain resserrement seront sans doute nécessaires. »

Or la réaction alsacienne à la concurrence apparue inquiète le préfet au point de désigner les évacués avant de préférer, prudemment, l'ellipse :

« Nos compatriotes alsaciens », barré et remplacé par, « Chacun devra se plier à ces exigences d'une situation exceptionnelle et accepter une gêne supplémentaire. Il importe au plus haut degré que tous ceux qui ont dû abandonner leurs foyers se trouvent unis dans une solidarité étroite. Ils partagent le même sort et doivent éprouver de ce fait les mêmes sentiments de fraternité; les uns et les autres seront d'ailleurs l'objet de la même sollicitude : il ne doit pas y avoir de compartimentage entre catégories d'évacués. »

Dans ces temps difficiles, les maires se retrouvent en première ligne :

« Le rôle des maires est de favoriser cette atmosphère morale, de dissiper tous les malentendus et de prévenir les méprises qui peuvent résulter de différences linguistiques. A l'heure où les événements commandent le maximum de sang-froid et de ferveur, il est indispensable que reste plus fortement soudé que jamais, tout ce qui constitue la communauté française. Les enfants d'Alsace, les fils de nos provinces, les soldats belges combattent côte à côte à nos frontières. Dans l'évocation de leur courage et de leur sacrifice doivent se confondre en ce moment toutes nos espérances, nos sentiments et nos pensées ⁵⁶. »

Les instructions du préfet paraissent porter puisqu'aucun incident majeur n'est signalé, ni dans la presse, ni dans les procès-verbaux de gendarmerie. Mieux, des réfugiés alsaciens expriment leur solidarité par des dons aux victimes de l'Exode ⁵⁷. Cela signifie-t-il que les craintes des autorités étaient exagérées ou, bien plutôt, que les réfugiés, quels qu'ils soient, ont déjà l'esprit ailleurs ?

Car l'inattendue et humiliante défaite française ouvre pour tous les réfugiés le temps de l'espoir. L'armistice provoque un décrochage psychologique entre les communautés. Pour les Alsaciens se pose dorénavant le problème du retour dans la chère province. L'attente débute. Les Limousins, pour leur part, en restent aux difficultés de la prise en charge de quelque 250 000 réfugiés dont ils escomptent un départ rapide. Puisque la guerre est finie, l'effort de guerre ne doit-il pas s'interrompre ?

L'arrivée des réfugiés de l'Exode, si elle tend la situation matérielle, ne provoque pas d'incident et encore moins d'affrontement entre les différentes populations. L'argument de la solidarité nationale s'impose à tous, Belges inclus ! Lorsque la guerre cesse, chaque communauté reprend espoir. Alors les populations alsacienne et limousine s'installent dans un entre-deux, dans l'attente du retour à la normale c'est-à-dire du retour à l'avant-guerre.

Il faut donc près d'un trimestre pour passer d'une coexistence tendue et plutôt subie à une coexistence apaisée et acceptée. Les efforts de l'administration, préfecture, mairies limousines et alsaciennes, relayées par de nombreuses initiatives privées contribuent, en un premier temps, à atténuer les rigueurs du séjour. Dans un second temps, ils assurent aux évacués une existence quotidienne autonome impliquant des relations fréquentes avec la population d'accueil. En somme une existence partagée. La pédagogie déployée par quelques élus alsaciens épaulés par des maires limousins, lève suffisamment de réticences pour que s'établisse un *modus vivendi* entre les deux communautés. Avec l'année 1940, les Alsaciens sont pour partie en voie d'intégration dans la réalité limousine.

Lorsque survient l'épreuve tant redoutée, la bataille de France avec son cortège de drames et son épilogue, la coexistence est soumise à rude épreuve. Malgré quelques manifestations de défiance voire d'hostilité, le *modus vivendi* résiste. Il est vrai que chacun attend la fin de l'histoire.

⁵⁵ ADHV 187 W 178. Etats numériques par communes des réfugiés résidant en Haute-Vienne au 30 juin 1940.

⁵⁶ ADHV 3 R 13. Le préfet de la Haute-Vienne aux maires du département. 25 mai 1940.

⁵⁷ ADHV 187 W 53. Sur la 6^e liste de la souscription lancée en mai 1940 figurent la mairie de Beinheim pour 1 240 francs, des réfugiés d'Hoffen pour 800 francs, les centres d'accueil des réfugiés alsaciens pour 3 205 francs.

Conclusion du chapitre

En septembre 1939, les Limousins voient arriver de nouveaux réfugiés, semblables aux précédents à ceci près, qu'ils sont français. Mais le fossé linguistique et culturel est tel que les accueillants perçoivent mal cette concitoyenneté.

Pour éviter que s'installe le malentendu, synonyme de tensions, les autorités de toute nature, multiplient les appels à la solidarité et parfois, s'essaient à l'explication pédagogique. Dans le discours public limousin, la parole de l'administration donne le ton. Les organismes intermédiaires, politiques et socioprofessionnels, font montre d'une grande timidité, collant au discours officiel ou n'abordant le dossier alsacien que sous l'angle corporatiste. Plus volontariste, l'Eglise relaie l'Etat dans son effort de mobilisation en infléchissant les thèmes pour les mettre au service de ses intérêts.

Les appels à la solidarité patriotique sont entendus. Pour le reste, le succès est moins éclatant et le malaise né de l'étrangeté réciproque perdure. C'est ce fossé persistant que tente de réduire quelque peu, M.Walter dans une série d'articles à destination des deux populations mais, avec pour cible prioritaire, les Limousins. Réussit-il à les convaincre ? Ce n'est pas certain. Au moins, fournit-il quelques informations sur l'Alsace et les Alsaciens, palliant ainsi les carences d'une presse locale très timorée.

Durant l'hiver 1939-1940, plusieurs facteurs travaillent à détendre l'atmosphère, parfois électrique, des premières semaines. L'amélioration des conditions matérielles, l'autonomisation des évacués et la contractualisation plus fréquente des relations, aboutissent à instaurer une normalité dans laquelle chacun est à sa place et joue son rôle. La tension retombe. L'acceptation de l'autre progresse comme le montrent les expériences communes étudiées. Coexistence apaisée et acceptée ! Pourtant, lorsque, au printemps 1940, l'histoire s'emballe, le *modus vivendi* s'effrite. Au lendemain de l'armistice, même si le séjour se prolonge durant plusieurs semaines, la coexistence n'est plus qu'attente impatiente du départ alsacien, synonyme pour les deux populations de retour à la normale.

Coexistence des deux populations mais pour une vie côte à côte ou pour une véritable rencontre avec découverte réciproque ?